

Troisième séance, jeudi 22 mai 2025

Présidence de Françoise Savoy (PS/SP, SC)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-40	Divers	Assermentation		
2024-DIME-240	Décret	Crédit d'engagement en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026 (Déménagement de la Prison centrale), EDFR II	Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Pierre-André Grandgirard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert Romain Collaud
2025-GC-106	Rapport d'activité	Conseil de la magistrature (2024)	Discussion	<i>Rapporteur-e</i> Bertrand Morel
2024-DFAC-8	Loi	Projet de modification de la loi scolaire relatif à la reprise cantonale du financement et de la gestion du parc informatique de l'école obligatoire (1H-11H) - ENEO / DAOS	Entrée en matière Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Pierre Vial <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonrens
2024-GC-255	Mandat	Master en médecine : stratégie pour un nombre suffisant de places pour les étudiant-e-s fribourgeois-e-s	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Dominique Zamofing Laurent Bronchi Antoinette de Weck Achim Schneuwly Anne Meyer Loetscher Jean-Daniel Schumacher Stéphane Sudan Lucie Menétrey Simon Zurich Grégoire Kubski <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonrens
2024-GC-250	Motion	Pour l'intégration d'un critère de domicile pour le Master en médecine à l'UNIFR	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Sandra Lepori Daniel Savary <i>Représentant-e du gouvernement</i> Sylvie Bonvin-Sansonrens

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justification: M^{mes} et MM. Matthieu Aebischer, Adrian Brügger, David Fattebert, Luana Menoud-Baldi, Elias Moussa, Pauline Robatel, Rose-Marie Rodriguez et Estelle Zermatten.

MM. Didier Castella, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-40

Assermentation

Assermentation de M^{mes} Alessa Itten, Florence Perroud, Pauline Volery et de M. Raphaël Bourquin, élu-e-s par le Grand Conseil lors de la session de mai 2025.

> Il est passé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Présidente du Grand Conseil. Mesdames, Monsieur, vous venez d'être assermenté-e-s pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui est désormais la vôtre. (*Applaudissements*)

> La cérémonie d'assermentation est terminée.

Décret 2024-DIME-240

Crédit d'engagement en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026 (Déménagement de la Prison centrale), EDFR II

Rapporteur-e:	Grandgirard Pierre-André (<i>Le Centre/Die Mitte, BR</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport
Rapport/message:	24.03.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 2001</i>)
Préavis de la commission:	05.05.2025 (<i>BGC mai 2025, p. 2049</i>)

Entrée en matière

Grandgirard Pierre-André (*Le Centre/Die Mitte, BR*). La commission parlementaire ordinaire CAH-2025-004 a siégé le lundi 5 mai dernier. M. Jean-François Steiert, Directeur de la DIME, M. Romain Collaud, Directeur de la DSJS, M. Guido Sturny, directeur du site de Bellechasse, M^{me} Anne Jochem, cheffe du service des bâtiments, ainsi que M. Marcel Aebischer, chef de projet délégué du SBat, participaient à cette séance. Le travail de la commission consistait à examiner le message 2024-DIME-240 du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la réalisation de la seconde étape de la planification pénitentiaire 2016-2026 (Déménagement de la Prison centrale), EDFR II.

Le 17 juin 2016, le Grand Conseil a approuvé un crédit d'études pour la réalisation de la première étape qui comprenait une extension et une adaptation du Pavillon pour le milieu ouvert, la création d'un bâtiment destiné à des ateliers sécurisés pour les personnes détenues en régime fermé, ainsi que la construction d'un centre médical pour l'ensemble du site de Bellechasse dans le prolongement du Bâtiment rouge. Ces infrastructures, inaugurées en mai 2024, donnent entière satisfaction aux utilisateurs. Le projet de la seconde étape a pour principal objectif de déplacer sur le site de Bellechasse, à Sugiez, la Prison centrale et la maison de détention Les Falaises, situées actuellement en vieille-ville de Fribourg. Un rapport réalisé par un expert en matière pénitentiaire à la suite de l'évasion de la Prison centrale, survenue le 2 septembre 2017, de l'auteur de l'assassinat de Frasses, est arrivé à la conclusion que le remplacement de cette infrastructure vieillissante est devenu urgent.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment pénitentiaire de 80 places pour la détention avant jugement, d'un pôle alimentaire situé dans le prolongement de la cuisine existante, d'un bâtiment pour la semi-détention et le travail externe pour 10 places, disposé dans le prolongement du poste avancé à l'entrée de Bellechasse, de l'agrandissement du parking existant, ainsi que de la réalisation d'une route de desserte et des différentes infrastructures entre les bâtiments.

Dans la discussion d'entrée en matière, divers éléments pertinents ont été mis en lumière:

- > Le déménagement de la Prison centrale impliquera certes de nombreux déplacements de détenus et de professionnels de la justice. La mise en place d'un système de visioconférence permettra les contacts à distance. A noter que les avantages qu'offre la centralisation sur un seul site sont bien plus nombreux que la problématique des déplacements. D'ailleurs, dans notre pays, plus aucune prison ne se trouve au milieu d'une ville, sauf peut-être dans le Jura.
- > La problématique de la mobilité a aussi été évoquée. Par définition, une prison, pour son efficience et son concept sécuritaire, se doit d'être à l'écart d'un grand bassin de population. L'accès en voiture et à son parking est optimal. La gare ferroviaire de Sugiez, couplée à un service de navettes mis en place pour les familles, est aussi un avantage. La mobilité des visiteurs est ainsi garantie.
- > Le devenir de l'ancienne Prison centrale en Basse-Ville n'est pas encore défini et sa réaffectation ne sera pas facile, le bâtiment étant protégé et pas facilement modulable.
- > Le coût conséquent du projet a lui aussi suscité le débat. La construction d'un bâtiment cellulaire de haute sécurité représente la partie la plus onéreuse du projet. A noter que, comme cela avait été le cas dans la première étape, tout le mobilier des nouvelles cellules sera fabriqué dans le cadre d'un programme d'occupation avec les personnes détenues.
- > Les femmes peuvent être prises en charge sur le site de Bellechasse, dans des zones tampon, en attendant d'avoir une place dans une prison dédiée. Il en va de même pour les mineurs.

L'entrée en matière n'a pas été combattue. Les deux lectures des articles n'ont pas fait l'objet d'amendements ou de propositions de modification par la commission parlementaire. Au vote final, par 11 voix contre 0 et sans abstention, donc à l'unanimité de ses membres, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le projet de décret du 24 mars 2025 selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Remerciements à MM. les Représentants du Gouvernement Jean-François Steiert et Romain Collaud, à M. le Directeur du site de Bellechasse Guido Sturny, à M^{me} la Cheffe du service des bâtiments Anne Jochem, à M. le Chef de projet délégué du SBat Marcel Aebscher ainsi qu'au secrétaire parlementaire de la commission, M. Alain Renevey, pour sa fidèle rédaction de nos débats et pour l'organisation de la séance. Remerciements également aux membres de la commission parlementaire pour leur travail conscientieux et engagé.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Après Bellechasse I, terminé avec succès et plus d'un million de francs non dépensé grâce à une bonne organisation de chantier et aux responsables utilisateurs de l'établissement pénitentiaire qui ont su cadrer les besoins, nous vous présentons aujourd'hui le crédit d'engagement pour la deuxième étape.

A l'heure où l'Etat doit assainir ses finances, on peut se poser la question de savoir s'il faut continuer à investir. Le Conseil d'Etat en est convaincu. On doit évidemment laisser aux générations qui nous suivent des finances cantonales en bon état, mais on doit aussi laisser aux générations qui nous suivent des infrastructures en bon état; nous avons aujourd'hui un important besoin de rattrapage en ce qui concerne une très grande partie du parc immobilier. Cela vaut aussi pour la Prison centrale: les personnes qui l'ont visitée une fois – comme visiteurs bien sûr – ont pu constater qu'elle est vétuste, sous-entretenu depuis des décennies et c'est la raison pour laquelle le Grand Conseil a décidé de prévoir un nouveau bâtiment de remplacement à Bellechasse. La volonté, comme l'a dit le rapporteur, de fermer la Prison centrale a été accélérée par une spectaculaire éviction en 2017 et les premières études à ce propos ont été conduites dès 2018.

Zur kurzen Geschichte: 2016 wurde für den Kanton Freiburg eine Planung für das Gefängniswesen verabschiedet, für die Jahre 2016–2026. Erste Studienkredite 2016. Die Flucht aus dem Zentralgefängnis in der Altstadt 2017 wurde bereits erwähnt. Erste Studien zur Schliessung des Zentralgefängnisses heute in der Altstadt 2018. Revision der Planung aufgrund der Überlegungen, die soeben erwähnt wurden, 2019. Und die Erkenntnis, dass eine Erneuerung des heutigen Zentralgefängnisses nicht adäquat ist, kam 2019 auch in die definitive Planung rein. 2020 daraufhin erster Kredit für die Etappe 1, die eingangs erwähnt wurde, die wir abschliessen konnten mit einem Überschuss von etwa 1 Million Franken, die dem Staat zurückgegeben werden konnten. Das ist auch ein Erfolg der Organisation unserer Baustellen, wo wir mit den Finanzen positiv zureckkommen.

La Prison centrale se trouve en Basse-Ville. C'est un bâtiment historique merveilleux, qui date d'une période de 1757 à 1759, il est donc relativement âgé – du moins du point de vue d'un député. Sa valeur de recensement est une valeur A, catégorie de protection 2, ce qui montre aussi la difficulté de le réutiliser sans autre pour autre chose ou de le démonter. Il est en zone "ville 1 protégé". Il comporte 80 places en détention avant jugement et 20 places en semi-détention.

Le Grand Conseil, respectivement un membre de la commission, nous a chargé de faire un certain nombre de vérifications. Nous nous sommes posé des questions, notamment sur l'avenir de cette Prison centrale. Le Conseil d'Etat, d'une manière générale, quand le canton a des bâtiments qui ne sont plus utilisés pour la fonctionnalité pour laquelle ils étaient destinés à l'origine, se pose ces questions: premièrement, est-ce qu'on peut les utiliser pour faire autre chose? Vous constaterez assez

aisément que ce n'est pas évident d'utiliser la Prison centrale pour autre chose. Est-ce qu'on peut les transformer en autre chose de manière relativement aisée? La réponse est également non. Il y a des potentiels, un certain nombre d'idées sont apparues, mais elles ne sont pas dans le *core business* de l'Etat. Ce n'est par exemple pas à l'Etat de Fribourg de mener ni une auberge jeunesse, ni un hôtel, ni une maison de la culture ou autre.

Une démarche participative a été faite avec des gens du quartier, des gens de la ville, pour savoir ce qu'on pourrait faire de ce bâtiment après. Les fonctionnalités qui sont ressorties de cette démarche participative ne sont pas des fonctionnalités qui sont pas dans les tâches de l'Etat. Raison pour laquelle nous faisons actuellement ce que nous faisons habituellement avec les bâtiments dont l'Etat se départit – ce n'est pas très fréquent, mais ça arrive pour des petits bâtiments de police ou des choses comme ça: première chose, nous faisons évidemment évaluer la valeur du bâtiment. Si cela est relativement facile pour un petit bâtiment de police en campagne, il est un peu plus compliqué pour un bâtiment comme la Prison centrale d'avoir une valeur objective sur un marché. C'est assez aléatoire pour être franc.

Deuxième chose, nous posons la question à la commune site si elle souhaite le reprendre, en principe à la valeur CAI s'il y en a une. La commune de Fribourg nous a indiqué qu'elle ne souhaitait pas reprendre la Prison centrale. La question ne se pose donc plus sous cette forme-là et nous envisageons actuellement la préparation d'un concours – sous une forme encore ouverte, qui est un appel d'offres à investisseurs soit pour des achats, soit pour des DDP à long terme – qui permettrait de tester si des projets comme une auberge de jeunesse trouvent des organisations qui veulent bien les mener. Ça, on le saura une fois que l'appel aura été fait.

Deuxième élément qui a été posé également en commission: faut-il vraiment mettre tout ça à Bellechasse? Le Grand Conseil avait ajouté un montant de 100 000 francs au crédit d'études initial pour vérifier si vraiment le déplacement à Bellechasse était opportun. Vous avez d'une part décidé le déplacement, mais quand même demandé que nous fassions des études complémentaires. Une recherche a montré qu'il n'y avait pas de terrain disponible dans l'agglomération. Alors, ce n'est pas la première chose que les communes nous offrent spontanément: elles préfèrent évidemment des emplois que des cellules. Ce n'est pas la recherche la plus simple. Plusieurs communes ont été sollicitées sans succès. De plus, un rapport des coûts de construction et d'exploitation établi par un bureau externe – le bureau Clavem, de M. Benjamin Brägger, expert reconnu au niveau national pour tout ce qui concerne la détention – indique qu'un établissement de largement moins de 100 places – on parlait de 25 places – ne permet pas de réponse aux exigences en vigueur et déconseille la réalisation d'un petit établissement. Nous avons dépensé pour cela 6500 francs. Le solde des 100 000 francs a simplement été remis à l'Etat – ce n'est pas parce qu'on a 100 000 francs qu'il faut à tout prix les dépenser.

Sur ces paroles, je donne volontiers la parole au Directeur de la sécurité, de la justice et du sport.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Cette deuxième étape de la planification pénitentiaire que nous vous présentons aujourd'hui, avec la fermeture de la Prison centrale et l'implantation à Bellechasse de la détention avant jugement, de la semi-détention et du travail externe répond aux mêmes critères: il faut suivre les mêmes objectifs que la première étape de la planification que nous avons pu conclure il y a exactement une année, avec l'inauguration des nouveaux bâtiments de Bellechasse. La politique pénitentiaire doit avant tout contribuer à la sécurité de la population. Elle doit ensuite offrir des conditions de détention qui soient correctes pour les détenus et qui soient orientées vers leur réinsertion. Enfin, elle doit aussi assurer que les collaboratrices et les collaborateurs puissent accomplir leurs difficiles missions dans des conditions qui soient les meilleures possible.

Si l'on regarde la situation actuelle, il est clair que le bâtiment de la Prison centrale ne remplit qu'imparfaitement ces objectifs. Ce qu'on appelle la sécurité passive, à savoir la sécurité infrastructurelle et celle apportée par les moyens techniques, trouve ses limites dans la vétusté du bâtiment et son niveau de protection, qui empêchent d'opérer des rénovations conséquentes. En outre, sa situation en Basse-Ville de Fribourg, dans une zone qui est largement résidentielle, pose des problèmes évidents de cohabitation avec les autres activités qui s'y déplient. Une relocalisation des activités de la Prison centrale sur le site de Bellechasse permettra de résoudre cette question sécuritaire. Elles s'inséreront ainsi dans le concept général de sécurité du site de Bellechasse, dont le niveau a été relevé à la faveur de la réalisation de la première étape de la planification pénitentiaire – on parle là de la séparation des régimes de détention. La localisation du site, à l'écart des zones d'habitation, résout de ce côté la problématique de la cohabitation. Cette relocalisation permettra également d'améliorer les conditions de détention, que ce soit en termes d'ateliers de travail, de possibilités de faire du sport ou tout simplement de sortir à la lumière du jour. La Prison centrale dispose actuellement d'une offre qui est très limitée, si bien que les détenus, certes dans le cadre très strict de la détention avant jugement, sont confinés dans la partie cellulaire du bâtiment la majeure partie du temps.

Sur le site de Bellechasse, ces détenus bénéficieront davantage de possibilités de travail, avec une offre plus large d'ateliers, mais aussi d'une prise en charge médicale améliorée grâce au nouveau centre médical qui a été récemment inauguré. De la sorte, et même si ce n'était pas le but en soi, le canton répond ainsi positivement aux critiques émises par la Commission nationale de prévention de la torture ou encore récemment par le Comité européen pour la prévention de la torture.

En termes de gestion, le projet que nous vous présentons offre à l'évidence d'intéressantes perspectives d'économicité. De manière générale, même si le secteur Prison centrale devra disposer de certains locaux utilitaires propres, la perspective d'un site pénitentiaire cantonal unique permet d'importantes synergies organisationnelles tant en matière technique que sécuritaire.

Enfin, je ne voudrais pas conclure sans relever que ce futur déménagement de la Prison centrale à Bellechasse, s'il rencontre l'approbation du Grand Conseil et de la population, permettra aussi d'améliorer les conditions de travail des agentes et agents de détention qui évoluent aujourd'hui en Basse-Ville dans des locaux qui, pour eux aussi, ne correspondent plus aux standards qu'on est en droit d'attendre. Ce point est essentiel pour moi, car le personnel reste l'âme et l'artisan principal de l'exécution des sanctions pénales.

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Je vous donne l'avis de la Commission de finances et de gestion, qui s'est réunie le 6 mai 2025 pour l'examen de ce décret.

Le coût global se situe à 70 750 000 francs, desquels nous devons déduire les subventions fédérales de 13 600 000 francs et des études déjà financées pour 4 090 000 francs. Le Conseil d'Etat nous demande donc un crédit d'engagement de 53 060 000 francs, inclus déjà dans sa planification financière.

A l'unanimité de ses membres, la CFG vous recommande, sous l'angle financier, d'approuver ce décret sans modification.

Kehl Roland (*VEA/GB, SE*). Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis und habe keine besondere Interessenbindung zu diesem Geschäft.

Unser Bündnis unterstützt das Dekret zum Verpflichtungskredit von 53,06 Millionen Franken für die zweite Etappe der Vollzugsplanung 2021–2026, genannt Freiburger Strafanstalt II (FRSA II), einstimmig.

Das Zentralgefängnis der Freiburger Unterstadt soll aufgegeben werden zugunsten einer Erweiterung am Standort Bellechasse in Sugiez. Das Grüne Bündnis befürwortet diesen Umzug. Das Projekt ist nötig, ökologisch tragbar, realistisch und nachhaltig geplant und wirtschaftlich vernünftig.

Das Zentralgefängnis hat unserem Kanton jahrzehntelang gute Dienste geleistet, aber es genügt weder den Sicherheitsanforderungen noch den Standards eines modernen Strafvollzugs. Ausbrüche wie im Jahr 2017 bedeuten für das Wachpersonal ein persönliches Risiko, aber auch für die Bevölkerung, die heute zum Teil in nächster Nähe dieses Gefängnisses lebt.

In der Botschaft konnten wir lesen, dass die Einrichtungen zur Halbgefängenschaft und das Arbeitsexternat seit 16 Jahren in der ehemaligen Wohnung des Direktors untergebracht sind. Auch mehrere Berichte der Nationalen Kommission zur Verhütung von Folter sehen Handlungsbedarf. Es ist zum Beispiel störend, dass Inhaftierte isoliert werden mussten, blass weil es die Platzverhältnisse nicht anders zuließen. Dies ist *de facto* eine Verschärfung des Strafregimes.

Es macht also keinen Sinn, Millionen in die Sanierung dieses ungünstigen Standorts zu investieren, der darüber hinaus unter Denkmalschutz steht.

Das Grüne Bündnis begrüßt die Vereinigung des gesamten Strafvollzugs an einem Ort, was insgesamt zu mehr Effizienz führt und die Kosten senkt, wenn auch der Weg zu den Gerichten etwas länger und damit teurer wird. Die Gebäude, die im Rahmen von FRSA I in Bellechasse gebaut und im März dieses Jahres eingeweiht worden sind, sind auf die Zusammenführung aller Standorte ausgerichtet. Wenn wir jetzt auf diesen Umzug verzichten, handeln wir wirtschaftlich unvernünftig und inkohärent.

Geschätzte Kolleginnen und Kollegen, ich erwarte nicht, dass dieses Dekret hier im Rat scheitern wird. Und ich bin auch überzeugt, dass die Stimmbevölkerung die Dringlichkeit und die Notwendigkeit dieses Projekts erkennt und dem Staatsrat im Herbst bei der Abstimmung ihr Vertrauen ausspricht. Trotzdem richte ich meinen Appell an Sie alle, die hier und heute Ja stimmen wollen, sich auch nach der heutigen Abstimmung für das Projekt zu engagieren. Die Arbeit ist heute nicht gemacht, sie beginnt erst. Schaffen Sie Vertrauen in der Bevölkerung, indem Sie aufklären!

Unsere Sicherheit hat einen Preis. Der Preis einer Zelle, über 700 000 Franken, ist den hohen Sicherheitsstandards geschuldet – und nicht etwa einer grosszügigen und bequemen Einrichtung. Erklären Sie bitte dem Stimmvolk, dass der Kanton Freiburg von der Bundespolizei verhaftete, international operierende Terroristen unterbringen muss. Die Gefahren sind doppelt: Ausbruchsversuche von innen, Befreiungsversuche von aussen. In unserer digitalisierten Gesellschaft sind die Anforderungen an Sicherheit und Kontrolle noch einmal gestiegen. Wir müssen uns auch finanziell den Gefahren stellen, die von solchen Personen ausgehen.

Vergessen Sie vor der Abstimmung auch nicht zu erwähnen, dass bei dieser zweiten Etappe vor allem Zellen gebaut werden, 80 Stück, was relativ teuer ist. Das liegt aber daran, dass viele gemeinschaftlich genutzte Räume, die deutlich billiger zu bauen sind, bereits bestehen: zum Beispiel das Gesundheitszentrum, der Empfangspavillon oder die Halle für die gesicherten Werkstätten. Die hohen Kosten müssen also im richtigen Kontext gelesen werden.

Erklären Sie bitte Ihren Wählerinnen auch, dass Bellechasse bereits heute mit einer Biomasse-Anlage eigenen Strom erzeugt, sodass die Investitionen in ein nachhaltiges Energiekonzept bedeutend tiefer ausfallen als in vergleichbaren Projekten.

Und vergessen Sie auch nicht, dass am Standort Bellechasse auf gewisse wünschenswerte Infrastrukturen verzichtet wird. Der Bau einer Therapiestation beispielsweise wurde in der Priorisierung zurückgestuft und muss zu einem späteren Zeitpunkt realisiert werden.

Man sieht: In Bellechasse wird keine Luxusanlage entstehen, sondern finanzielle Vernunft waltet über diesem Bauprojekt.

In diesem Sinne lade ich Sie bereits ein, sich für ein zeitgemäßes, sicheres Gefängnis in Freiburg einzusetzen. Mit diesen vorausblickenden Überlegungen tritt das Grüne Bündnis auf dieses Geschäft ein. Ich danke für Ihre Aufmerksamkeit.

Jakob Christine (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bin in der Verwaltungskommission von Bellechasse. Auch war ich in der Kommission über den Verpflichtungskredit für die Umsetzung der zweiten Etappe der Vollzugsplanung 2016–2026.

Ich spreche für die Freisinnige Demokratische und Grünliberale Fraktion.

Als ich erfahren habe, dass das Zentralgefängnis Freiburg in den Seebezirk gezügelt werden soll, war ich nicht gerade erfreut. Wir im Seebezirk hätten gerne andere kantonale Institutionen, als die ganzen Kriminellen des Kantons bei uns unterzubringen. Aber mir ist sehr wohl bewusst, dass diese Klientel auch irgendwo untergebracht werden muss, auch wenn es unseren schönen Seebezirk betrifft.

Die erste Etappe des Ausbaus ist bald realisiert und es ist nur logisch, dass nun die zweite Etappe der Erweiterung erfolgt.

Um das ganze richtig zu verstehen, habe ich mich in der Verwaltungskommission von Bellechasse und in den diversen *Ad-hoc*-Kommissionen zur Verfügung gestellt. Dank den hervorragenden Angestellten in Bellechasse und im Zentralgefängnis Freiburg konnten hervorragende Projekte bereits umgesetzt werden. In den Kommissionen waren wir uns einstimmig einig über diesen Verpflichtungskredit.

Jetzt gilt es, die Bevölkerung zu überzeugen, wie wichtig dieser Ausbau in Bellechasse ist. Mir ist es bewusst, dass dies eventuell sehr zäh werden wird, in Anbetracht der finanziellen Situation des Kantons. Deshalb ist es sehr wichtig, dass nun alle Fraktionen am gleichen Strick ziehen, um die Bevölkerung zu überzeugen. Aber glauben Sie mir: Das Geld wird gut investiert.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion wird diesem Dekret einstimmig zustimmen.

Julmy Markus (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Je m'exprime au nom du groupe Le Centre. Mes liens d'intérêts: je suis membre de cette commission ad hoc, vice-président de la commission administrative des établissements pénitentiaires fribourgeois, membre de la commission interparlementaire chargée du contrôle de l'exécution des concordats latins sur la détention pénale et membre de la sous-commission pénitentiaire des établissements pénitentiaires fribourgeois.

En 2016, la première adaptation dans la planification de l'exécution des peines dans le canton de Fribourg a été faite. Plus tard, en 2018, les premières études sur la fermeture de la Prison centrale de Fribourg ont eu lieu après une évasion et ont été examinées par la suite. En 2020, le crédit de 27,7 millions de francs pour la réalisation de l'EDFR I à Bellechasse a pu être voté par le Grand Conseil. L'agrandissement et la mise en service du régime ouvert ont pu être réalisés dans le courant de l'année 2024. Ainsi, la première partie pour un futur déménagement de la Prison centrale de Fribourg à Bellechasse était terminée.

La transformation a coûté environ 268 000 francs par cellule.

Für die Umsetzung der Freiburger Strafanstalt II (FRSA II) im geschlossenen Vollzug wird nun ein weiterer Kredit benötigt, damit die benötigten Zellenblöcke gebaut werden können. Der Bau ist nicht *nice to have*. In meiner Funktion als Mitglied der Subkommission Strafvollzug habe ich ungefähr alle zwei Monate die Gelegenheit, mich mit den Gefängnisinsassen auszutauschen. Und glauben Sie mir, ich bin jeden Abend froh, wenn ich das Zentralgefängnis wieder durch das Haupttor verlassen kann. Im Winter herrschen Temperaturen von 13 bis 15 Grad in den Zellen, im Sommer sind es weit über 30 Grad. Die Insassen dürfen die Zellen nur für 1 Stunde Freigang pro Tag verlassen. Dazu kommen komplizierte Abläufe, um die Sicherheit der Insassen wie auch der Anwohner zu gewährleisten.

Mit dem Umzug nach Bellechasse werden sehr viele Synergien geschaffen. Das gesamte Personal befindet sich dannzumal am Standort Bellechasse und die moderne Infrastruktur wird viel effizientere Abläufe im Alltag erlauben.

Malheureusement, tout cela a aussi un prix. En raison des mesures de sécurité des installations supérieures, le prix par cellule en régime fermé s'élève à 702 000 francs, ce qui est toutefois moins cher que dans les cantons voisins.

Les investissements nets de 53 millions de francs pour la construction sont soumis au référendum financier obligatoire et à la votation populaire. Cette votation est prévue pour l'automne 2025 et, si tout se passe comme prévu, l'EDFR II sera prêt

à être occupé dans un peu plus de trois ans. Les établissements pénitentiaires fribourgeois disposeront alors de 290 places. Effet secondaire positif: la construction d'une installation photovoltaïque sur le toit des bâtiments permettra de produire de l'électricité verte à hauteur de 506 MWh/an, ce qui permettra d'alimenter environ 77 ménages.

Plusieurs ateliers ont été organisés pour l'avenir du bâtiment existant en vieille-ville. Concrètement, aucun projet n'est encore prêt, car une grande partie de ce bâtiment est en effet classée comme monument historique.

Die *Ad-hoc-Kommission* und die Fraktion Die Mitte haben das Geschäft eingehend diskutiert und stimmen dem Verpflichtungskredit einstimmig zu. Ich lade Sie ein, dasselbe zu tun, damit unsere Gefängnisinsassen in naher Zukunft über zeitgemäss Zellen und Tagesabläufe in sicherem Umfeld verfügen können.

Michel Pascale (PS/SP, SC). Je déclare mon unique lien d'intérêts: j'ai participé à la commission chargée d'examiner ce crédit. Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Dans une société fondée sur l'état de droit, assurer la sécurité des habitantes et habitants est une mission fondamentale. Cela implique de protéger la population, de faire respecter les règles communes, et d'écartier – temporairement ou durablement – celles et ceux qui s'y soustraient par des actes graves. C'est aussi garantir que l'exécution des peines se fasse dans des conditions qui ne compromettent ni la sécurité publique, ni les droits fondamentaux.

C'est pourquoi le groupe socialiste prend acte avec satisfaction du fait que cette étape répond aux critiques des commissions de prévention de la torture, que ce soit au niveau national ou européen. Ces critiques portent notamment sur la vétusté des infrastructures de la Prison centrale, l'accès insuffisant aux activités et aux espaces extérieurs, la sécurité largement déficiente pour les personnes détenues mais aussi pour le personnel et les habitantes et habitants de la vieille-ville.

Ainsi, les bénéficiaires du déplacement de la détention provisoire à Bellechasse sont nombreux :

- > Le personnel pénitentiaire au sens large, qui mérite un cadre sûr pour exercer un métier exigeant et exposé.
- > Les personnes détenues, quel que soit leur régime de détention, qui doivent pouvoir bénéficier de conditions dignes, favorable à leur réinsertion.
- > Leurs proches également, qui maintiennent les liens et auront des lieux de visite adaptés. Leur transport sera assuré au besoin, cela a été dit, garantie a été donnée.
- > Les habitant-e-s de la vieille-ville, bien sûr, qui enfin verront disparaître une source de nuisances et d'insécurité.

Reste que les avocats basés à Fribourg auront plus de déplacements. Cet éventuel désavantage – c'est à voir – est largement compensé par l'indispensable modernisation du dispositif carcéral.

Le transfert vers Bellechasse est donc nécessaire non seulement pour des raisons de sécurité publique, mais aussi pour garantir des conditions de détention conformes aux standards suisses et européens. Cela ne se fait pas sans moyens. Lors du référendum financier obligatoire, il s'agira de convaincre la population de la nécessité de cet investissement de plus de 53 millions – et c'est un véritable défi dans le contexte actuel.

Sur ces considérations, le groupe socialiste entre en matière.

Herren-Rutschi Rudolf (UDC/SVP, LA). Meine Interessenbindungen: Ich bin Mitglied der Wirtschaftskommission sowie auch der parlamentarischen *Ad-hoc-Kommission*.

Ich äussere mich hier im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Vorab einen grossen Dank an alle Beteiligten für die Ausarbeitung dieses guten Projekts.

Die Dringlichkeit und Notwendigkeit der Schliessung des Zentralgefängnisses in der Unterstadt Freiburg wurde uns unter Punkt 1 in der Botschaft und auch hier im Saal ausführlich erläutert. Auch die Vorgeschichte zum Projekt und Details zur Standortwahl müssen nicht weiter wiederholt werden. Aber zur Erinnerung: Das Gefängnis Bellechasse, gegründet 1898, befindet sich in der Gemeinde Mont-Vully und dient der Vollstreckung von Freiheitsstrafen und Massnahmen gemäss Strafgesetzbuch. Die erste Phase der Erweiterung der Freiburger Strafanstalt (FRSA I) wurde budget- und termingerecht abgeschlossen. Derzeit verfügt sie über 203 Haftplätze und eine landwirtschaftliche Nutzung, die den Insassen Arbeitsmöglichkeiten, teilweise Selbstversorgung sowie einen nicht unwesentlichen Beitrag an die Betriebskosten zuführt. Beim ersten Projekt wurden auch schon gewisse Vorarbeiten für die heute diskutierte Phase ausgeführt.

Der beantragte Kredit von 53 Millionen Franken und rund 70 Millionen Franken Gesamtkosten sind enorm. Wie schon erwähnt wird es für die Volksabstimmung im September eine grosse Herausforderung sein, die Bevölkerung zu überzeugen, diese Investitionen gutzuheissen, die nur der Unterbringung von beschuldigten und kriminellen Personen dienen. Das Wissen, dass diese Klientel grossmehrheitlich nicht helvetischer Herkunft und immer aufwendiger zu betreuen ist, wird auch kein gutes Pro-Argument sein. Es muss aber auch gesagt werden, dass für diese Straffälligen trotz der Baukosten von über

1700 Franken pro Kubikmeter keine exquisiten Hotelzimmer, sondern nur den Normen und Gesetzen entsprechende Zellen geplant sind.

Mit der Verlegung der Untersuchungshaft nach Sugiez muss jedoch die Anreise der Anwälte und der Staatsanwaltschaft neu organisiert werden. Auch der Transport der inhaftierten Personen zu den verschiedenen Instanzen im Kanton ist weiterhin unerlässlich. Wie erwähnt werden technologische Entwicklungen die Zahl der Fahrten verringern. Und nebenbei, was unsere Anwälte betrifft, finden sich in der Region Murtensee sicher auch noch äusserst attraktive und finanziell vorteilhafte Wohnsitze, um die Arbeitswege zu verkürzen.

Mit diesen Anmerkungen steht unsere Fraktion hinter dem Projekt und wird das Dekret grossmehrheitlich unterstützen.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.
Je remercie l'ensemble des représentants des groupes qui soutiennent le projet. Comme il n'y a pas de question, je n'ai pas de réponse.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Idem que mon préopinant.

Grandgirard Pierre-André (Le Centre/Die Mitte, BR). Merci aux porte-parole des groupes ainsi qu'aux divers intervenants. Je salue la belle unanimité des prises de parole, qui vont dans le bon sens.

Ce projet de décret, s'il est accepté par notre Grand Conseil, sera soumis au référendum financier obligatoire. La votation populaire devrait avoir lieu le 28 septembre prochain. Nous devons ainsi être, nous les député-e-s, des ambassadeurs et ambassadrices de cette réalisation auprès de la population, afin de compléter de la meilleure manière notre infrastructure pénitentiaire cantonale.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail.

Première lecture

I. Acte principal

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

> Adopté.

Art. 3

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal

Art. 1 à 4

> Confirmation de la première lecture.

II. Modifications accessoires

- > Confirmation de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

- > Confirmation de la première lecture.

IV. Clauses finales

- > Confirmation de la première lecture.

Titre et préambule

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 97 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre / Die Mitte), Beaud Catherine (GR,Le Centre / Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Galley Nicolas (SC,UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Ingold François (FV,VEA / GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Mauron Pierre (GR,PS / SP), Menétry Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 97.*

S'est abstenu:

Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP). *Total: 1.*

Rapport d'activité 2025-GC-106 Conseil de la magistrature (2024)

Rapporteur-e: **Morel Bertrand** (*Le Centre/Die Mitte, SC*)
Préavis de la commission: **07.05.2025** (*BGC mai 2025, p. 2137*)

Discussion

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Au nom du Grand Conseil, je souhaite la bienvenue à M. Johannes Frölicher, président du Conseil de la magistrature, ainsi qu'à M^{me} Marjorie Jaquet, secrétaire générale, à l'occasion de l'examen du rapport d'activité 2024. Je salue également, en tribune, la présence de M^{me} Mélanie Maillard Russier, cheffe du Service de la justice, dont la présence illustre la gravité de la situation que traverse notre pouvoir judiciaire.

La Commission de justice tient d'emblée à rappeler que le Pouvoir judiciaire n'est ni plus, ni moins que le troisième pouvoir de notre pays et qu'il assume des missions fondamentales: il doit appliquer les lois, rendre la justice, garantir la paix juridique et sociale, et ainsi renforcer notre démocratie. Dans un Etat de droit comme le nôtre, la justice constitue le contre-pouvoir indispensable au bon fonctionnement de nos institutions.

Or, le 7 mai 2025, la Commission de justice a rencontré les représentants du Conseil de la magistrature pour la présentation du rapport 2024. Tant cette présentation que le contenu du rapport sont de grande qualité. Mais au sortir de cette séance, un constat s'impose: ça brûle!

Jamais encore le Conseil de la magistrature n'avait adopté un ton aussi grave. Il l'a écrit même noir sur blanc: "La situation est catastrophique, la situation est extrêmement grave." Et les faits sont là: plus de 65 000 affaires nouvelles ont été enregistrées en 2024, toutes juridictions confondues, soit 2100 de plus qu'en 2023 et quelques 9000 de plus qu'en 2020. C'est un peu moins de 2000 nouvelles affaires de plus chaque année.

Face à cette charge, les ressources ne suivent pas. Le personnel s'épuise, les arrêts maladie augmentent, des collaborateurs expérimentés quittent le service, et les décisions judiciaires accusent des retards préoccupants. La célérité des procédures, pourtant garantie par notre Constitution, n'est plus assurée et la confiance du public en la justice est gravement menacée. La situation est particulièrement critique dans les Justices de paix, qui sont en première ligne face à des justiciables de plus en plus précarisés. Le sous-effectif y est chronique, alors même que les partenaires comme le SEJ ou les services de curatelles peinent également à suivre.

En 2024, plus de 5000 heures supplémentaires ont été effectuées par nos magistrats et magistrats. Et la perspective pour 2025 est sombre: les moyens transitoires qui permettaient encore de faire face à la surcharge ont été supprimés. Et le coup de grâce vient d'être donné: pour des raisons budgétaires, un moratoire immédiat a été décidé sur l'engagement des stagiaires. Or, ces derniers peuvent représenter entre 25 et 50% de la force rédactionnelle des greffes. Ce moratoire est dramatique pour le fonctionnement quotidien des juridictions.

Le Conseil de la magistrature est formel dans son rapport: il manque aujourd'hui 39 EPT pour que le système puisse fonctionner convenablement. Il ne s'agit pas d'un luxe, mais d'un seuil vital. Ne pas accorder ces ressources, c'est mettre en péril la mission constitutionnelle du Pouvoir judiciaire, c'est mettre en péril notre troisième pouvoir.

Certes, la réforme du Pouvoir judiciaire – dont la Commission de justice attend beaucoup – est en cours. Mais ses effets ne se feront pas sentir avant plusieurs années. Et mener une telle transformation dans le contexte actuel de surcharge, c'est construire sur du sable.

Aussi, face à cette situation extrêmement préoccupante, la Commission de justice vient d'adresser un courrier au Conseil d'Etat pour, d'une part, qu'il mette sans délai à disposition les moyens financiers nécessaires à la levée immédiate du moratoire sur l'engagement des stagiaires et, d'autre part, qu'il augmente de manière rapide et significative les effectifs du Pouvoir judiciaire – [au minimum par l'octroi de contrats à durée déterminée, en attendant la restructuration prévue dans le cadre de la révision de la loi sur la justice.](#)

Dans la perspective du budget 2026, la Commission de justice invite le Conseil d'Etat à prendre notamment en compte que jusqu'en 2022, les encaissements liés à l'assistance judiciaire avoisinaient 500 000 francs par année. Entre 2023 et 2024, 2,5 EPT ont progressivement été accordés au Service de la justice pour augmenter ces encaissements. Ceux-ci ont alors été budgétisés à 1,5 million pour 2024. Or, ils ont été de 3 millions, soit deux fois plus que prévu! Ce résultat démontre qu'un Pouvoir judiciaire renforcé peut aussi contribuer à l'efficience globale du système étatique. Il est impératif d'en tenir compte et de se souvenir de ce montant de 3 millions récupérés par le Pouvoir judiciaire dans les arbitrages budgétaires à venir.

Evidemment, le rapport annuel 2024 du Conseil de la magistrature aborde de nombreux autres thèmes et témoigne d'une justice encore de qualité. Mais cette qualité repose aujourd'hui sur des équipes à bout de souffle. C'est pourquoi nous avons choisi, nous la Commission de justice, de mettre en lumière le danger fondamental qui menace tout l'édifice: le manque crasse de personnel.

La Commission de justice exprime sa reconnaissance à l'ensemble des autorités judiciaires, à la DSJS, au Service de la justice et au Conseil de la magistrature, pour leur engagement constant et leur excellente collaboration avec notre commission. J'en profite pour remercier aussi ici officiellement – sinon je ne sais jamais quand le faire en plénum – notre secrétaire parlementaire Patrick Pugin pour l'excellence de son travail tout au long de l'année, et je pèse mes mots.

Pour conclure, si la Commission de justice s'est, en l'état, limitée à écrire un courrier au Conseil d'Etat sans déposer d'instrument parlementaire pour le contraindre à prendre les mesures nécessaires, c'est qu'elle veut croire qu'il saura reconnaître l'urgence de la situation et y apporter lui-même une réponse à la hauteur des enjeux. Si, par impossible, cela devait ne pas être le cas, il appartiendra alors à nous, Grand Conseil, de prendre nos responsabilités – notamment par des amendements au budget 2026 –, ceci pour honorer l'article 120 de notre Constitution cantonale qui impose de garantir au Pouvoir judiciaire les moyens nécessaires à une justice rapide et de qualité, ce qui est gravement compromis aujourd'hui par manque de personnel.

Avec ces considérations, la Commission de justice vous invite à prendre acte du rapport annuel 2024 du Conseil de la magistrature.

Frölicher Johannes, Président du Conseil de la magistrature. En application de l'article 127 de la Constitution fribourgeoise, nous présentons annuellement notre rapport. Celui-ci se base sur les inspections, les rapports, les renseignements et les plaintes reçues durant l'année qui précède, donc l'année 2024. Le constat de ces inspections, comme cela vient d'être dit, est inquiétant. Il est aujourd'hui temps de sonner la cloche d'alarme. Il y a eu une enquête l'année passée qui a mis en évidence le besoin de 39 EPT. Toutes les autorités ont fait mention de leur charge de travail, qui ne peut plus être gérée avec les moyens à disposition.

Pour le budget 2026, on nous propose 1,5 EPT, duquel il faut soustraire 0,3 EPT déjà consommé en raison d'une mauvaise inscription dans le budget depuis des dizaines d'années. Comment voulez-vous que le Conseil de la magistrature propose de répartir 1,2 EPT face à un besoin exprimé de 39 postes?

En même temps, comme cela a été déjà dit, on apprend le moratoire concernant les stagiaires. Cela a provoqué des réactions très vives de la part des autorités. Comment voulez-vous justifier que le bon fonctionnement de la justice dépend de personnes qui sont là pour être formées?

Les signes de l'effondrement se font remarquer, comme cela a aussi déjà été dit. Les raisons de ces charges de travail, vous les trouvez aussi dans le rapport.

Dans une situation pareille, il est effectivement temps de faire appel à votre responsabilité sur la base de l'article 120 de la Constitution. En effet, le Grand Conseil est censé mettre à disposition du Pouvoir judiciaire les moyens nécessaires pour garantir une célérité et une efficacité de la justice. Aujourd'hui, en application de l'article 114 de la loi sur la justice, le Conseil de la magistrature ne voit pas d'autre solution que de vous proposer une augmentation sensible des moyens mis à disposition des autorités judiciaires. Il s'agit ici d'une question de respect. De respect pour le personnel qui met en péril sa santé, de respect aussi pour les citoyennes et citoyens qui ont le droit de faire appel à une justice qui fonctionne, mais aussi du respect envers l'Etat démocratique et l'économie qui, j'aimerais le souligner, dépendent du bon fonctionnement des trois pouvoirs étatiques. On n'a qu'à jeter un regard dans les pays étrangers pour savoir à quel point il est important de disposer d'une justice indépendante et qui fonctionne.

Aujourd'hui est aussi le moment de remercier ce personnel qui travaille dans de pareilles conditions: magistrats, magistrates, greffières, greffiers, tout le secrétariat et aussi le personnel des chancelleries et des services annexes. Il n'y a pas seulement lieu aujourd'hui de les remercier pour tous ces efforts, il y a aussi lieu de s'excuser formellement de ce que le Conseil de la magistrature, jusqu'à présent, n'a pas pu faire mieux pour améliorer les conditions de travail qui sont problématiques.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'aimerais juste encore insister sur un point. Dans l'enseignement – mais je connais mal ce domaine –, dès que le nombre d'élèves augmente, des classes supplémentaires sont ouvertes et des enseignants sont mis à disposition. Je crois que c'est un des seuls domaines qui fonctionne de cette manière-là. Aujourd'hui nous avons la justice, hier c'était les infirmières, avant-hier le personnel du SEJ... Nous avons des collaboratrices et collaborateurs qui souffrent!

On ne peut pas continuer à perpétuellement baisser les impôts. Cela fait depuis 2006 que je suis dans cetteenceinte, je n'ai jamais vu une seule augmentation d'impôts, que des baisses. C'était drastique en 2008 et 2010, ça a donné le programme de restriction budgétaire de 2013 à 2016. On l'a refait à nouveau avant 2020, ça a donné le programme PAFE qu'on connaît maintenant. On ne peut pas couper dans les ressources sans tailler dans les prestations.

Aujourd'hui, dans le domaine judiciaire – et c'est valable pour d'autres domaines –, on se retrouve avec des gens malades, en burnout, d'autres qui ont des heures supplémentaires qu'on doit payer, et d'autres encore qui quittent leur emploi. A la fin, cela ne coûtera pas moins cher que d'doter la justice des moyens dont elle a besoin. Il a fallu 25 ans pour que la Constitution soit respectée pour les prestations complémentaires pour les familles, j'espère qu'on pourra la respecter avant 25 ans pour la justice. Parce que derrière, il y a des personnes qui souffrent, qui sont touchées dans leur vie privée. Mais cela affecte également le fonctionnement de la justice.

Souvenez-vous, il y a quelques années, le procureur général Gasser nous avait dit: "Il y a des personnes qui doivent être emprisonnées, mais je ne les emprisonne pas parce qu'il n'y a pas de place dans prisons romandes." Nous laissons donc en liberté des gens qui doivent être enfermés. L'objet précédent nous donnait avec satisfaction la suite de la construction de Bellechasse: donc on prend les mesures et on ajuste les moyens en conséquence. J'aimerais qu'on garde à l'esprit que, pour la justice, on doit avoir ce fonctionnement. On doit avoir des gens qui puissent travailler dans des conditions correctes pour que la justice, dans toutes les matières que cela concerne, ne soit pas rendue deux, trois ou quatre ans plus tard! Et cela touche tant les particuliers que les collectivités. Vous le voyez avec des permis de construire ou avec des décisions préfectorales. Vous le voyez avec beaucoup de choses qui touchent beaucoup de monde.

Sans tabou, comme M. Fattebert l'a dit pour les communes où les impôts devront peut-être réaugmentés un jour, il conviendra également ici de se poser la question des moyens que l'on met à disposition. Je crois que nous devons agir directement et pour la justice et pour le bon fonctionnement de l'Etat, simplement.

Morel Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est de rappeler encore que la situation du Pouvoir judiciaire est extrêmement grave. Nous devons assumer ces responsabilités-là. Nous comptons sur le Conseil d'Etat pour qu'il augmente de manière significative les ressources en personnel du Pouvoir judiciaire et qu'il lève le moratoire sur les stagiaires. Sinon, nous fonçons dans le mur.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Loi 2024-DFAC-8

Projet de modification de la loi scolaire relatif à la reprise cantonale du financement et de la gestion du parc informatique de l'école obligatoire (1H-11H) - ENEO / DAOS

Rapporteur-e:	Vial Pierre (PS/SP, VE)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonrens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles
Rapport/message:	17.09.2024 (BGC mai 2025, p. 1445)
Préavis de la commission:	16.04.2025 (BGC mai 2025, p. 1893)

Entrée en matière

Vial Pierre (*PS/SP, VE*). La mise en place de l'éducation numérique à l'école est une priorité du programme gouvernemental de la législature 2022-2026. Equipement Numérique pour l'Ecole Obligatoire (ci-après: ENEO) s'inscrit donc dans ce cadre. ENEO fait suite à la Stratégie d'éducation numérique, le nom du premier projet gouvernemental visant l'éducation numérique (ci-après: EdNum). Ce premier projet avait, dans cette salle, été renvoyé en décembre 2023, avec les demandes suivantes: sortir du paquet EdNum la formation des enseignants, équiper les élèves du primaire, mettre l'accent sur la santé et l'environnement et fournir des comparaisons avec des expériences analogues en Suisse et dans le monde.

Cette deuxième version nous est parvenue en septembre 2024. Au passage, le projet avait changé de nom et s'appelait donc ENEO. Une nouvelle commission a été nommée. Sa composition était quasiment identique à la première. La nouvelle mouture répondait aux demandes formulées lors du renvoi. Le message comportait également nombre d'études, de résumés, de tableaux comparatifs qui ont été appréciés pour leur qualité et nous ont été d'une grande aide pour notre travail.

Par contre, ENEO comportait une nouveauté inattendue: la bascule fiscale. Je reviendrai plus précisément sur le fonctionnement de cette bascule fiscale plus tard, mais tiens à préciser ici qu'il s'agissait d'une initiative du Conseil d'Etat, nullement souhaitée par la commission au moment du renvoi.

On pourrait résumer les discussions que nous avons eues ensuite et qui ont mené à la proposition que nous avons faites à cette question: où positionner le curseur entre centralisation et gestion décentralisée. Cette question occupe très souvent la vie politique en Suisse, que ce soit entre Confédération et cantons ou, pour ce cas précis, entre canton et communes. Quelle

est la pertinence d'une centralisation? Quels sont les avantages d'une gestion décentralisée? Et surtout qui décide quoi et qui paie quoi à chaque niveau?

ENEO, dans sa version initiale, proposait une centralisation, une centralisation quasiment totale de l'équipement numérique des élèves et des enseignants.

Concrètement, ENEO donnait au canton les tâches suivantes:

- > la fourniture des équipements aux élèves, aux enseignants et au personnel administratif;
- > la mise en place d'un portail d'acquisition pour ces équipements informatiques;
- > l'entretien et la réparation du matériel informatique;
- > la gestion centralisée de la partie logicielle;
- > la sécurisation du parc informatique et la mise en place des restrictions d'usage;
- > l'établissement d'une table fixant la dotation informatique en fonction des degrés.

Les communes, elles, restaient responsables de l'infrastructure réseau et de la connexion à internet.

La centralisation implique en général une uniformisation, uniformisation qui est garante d'une certaine égalité de traitement. L'équipement des élèves aurait donc été uniforme, ou pour le moins équivalent, d'un bout à l'autre du canton, favorisant ainsi l'égalité des chances des élèves.

Mais cette centralisation de l'informatique scolaire cantonale signifiait également un report des charges vers le centre, en l'occurrence le canton. Canton qui a estimé ne pas pouvoir simplement absorber cette dépense, ce que tout le monde aurait souhaité. Pour créer de nouvelles rentrées, le Conseil d'Etat a donc proposé une bascule fiscale. Celle-ci est un mécanisme qui vise à augmenter le taux d'imposition cantonal et diminuer le taux d'imposition communal dans une proportion équivalente. L'opération est normalement neutre pour le citoyen et était censée correspondre au report de charges que le canton allait assumer.

La commission a émis passablement de réserves par rapport à ce projet ENEO. En plus du scepticisme de certains, déjà exprimé auparavant d'ailleurs, par rapport à la quantité de matériel à acquérir, aux impacts de ces acquisitions sur l'enseignement, sur la santé des élèves et sur l'environnement, la commission a estimé que les chances politiques d'ENEO, tel que proposé par le Conseil d'Etat, donc avec bascule fiscale, étaient assez faibles. Mais elle a aussi considéré que, sans bascule fiscale, donc sans compensation pour le canton, les chances n'étaient pas meilleures. Selon elle, au vu des contextes politique et financier actuels, ENEO était, comme son prédécesseur, trop gros pour le canton.

Une possibilité aurait été d'aller vers une uniformisation, mais sans changer le mode de financement. En d'autres termes, une centralisation des décisions et un financement décentralisé. On aurait pu en effet garder les prescriptions formulées dans ENEO. L'Etat aurait choisi l'équipement et décidé du nombre. Les communes auraient financé cela comme c'est le cas dans la loi actuelle. Ce fonctionnement existe dans certains domaines, mais rarement à satisfaction et ce n'est plus vraiment dans l'esprit du temps, en tout cas plus vraiment dans l'esprit de la majorité de ce Parlement. On aurait pu, dans les communes, ranger cette dépense pour l'équipement informatique du côté des charges liées et donc enfreindre le principe du "qui paie commande", cher à beaucoup dans cette salle. Plus question non plus de parler d'autonomie communale. Cela aurait même fait d'ENEO un bon candidat pour un futur désenchevêtrement des tâches, avec les chances de succès que l'on connaît à ce genre d'exercice.

Venons-en donc à la proposition de la commission.

Cette proposition s'éloigne encore plus du projet initial ENEO. Et j'espère qu'en députés studieux que vous êtes, vous n'avez pas lu d'un bout à l'autre les 452 pages du message du Conseil d'Etat. En effet, le message est désormais en partie caduc du moment où le Conseil d'Etat s'est rallié à la proposition de la commission.

Ce que nous vous proposons donc c'est une centralisation réduite à sa portion congrue.

Premièrement, l'équipement des enseignants. Actuellement, les enseignants, bien qu'employés de l'Etat, ne sont pas équipés par l'Etat pour ce qui est du matériel informatique. Certaines communes ou associations de communes fournissent aux enseignants un ordinateur fixe en salle de classe, d'autres un ordinateur portable et certaines ne fournissent tout simplement pas de machine aux enseignants. Notre proposition vise à ce que l'Etat finance l'équipement des enseignants et du personnel administratif.

Deuxièmement, une gestion centralisée de la partie logicielle. Le but est surtout de pouvoir garantir une bonne sécurité informatique et de pouvoir contrôler ce à quoi les élèves peuvent accéder depuis leur machine. Le support technique logiciel

serait lui également assumé par le canton. Cette gestion centralisée implique que le canton fixe des standards pour les équipements acquis par les communes afin qu'ils puissent être intégrés au système de gestion cantonal.

Pour le reste, le statu quo est plus ou moins maintenu. Les communes restent autonomes pour le matériel fourni aux élèves. Elles choisissent le matériel dont elles souhaitent équiper les élèves, dans la mesure de la compatibilité avec le système de gestion centrale. Elles peuvent pour cela s'appuyer sur des recommandations quant au nombre d'équipement par élève en fonction des degrés mais elles n'ont pas d'obligation. C'est une grande différence par rapport à ENEO. Dans notre proposition, nous renonçons aux normes d'équipement contraignantes, à savoir pas de minimum ni de maximum. Reviendra donc aux communes la charge d'élaborer leur concept d'éducation numérique, de décider du mode de fonctionnement (équipement personnel ou équipement partagé entre les élèves), de ses normes d'équipement et du financement de son équipement numérique.

Les communes pourront donc décider selon leurs priorités et leurs valeurs. Celles qui, déjà maintenant, investissent des montants importants pour fournir par exemple un équipement par élève, je pense aux communes singinoises par exemple, pourront continuer de le faire. Elles ne verront donc pas leurs charges augmenter. Les communes ayant une stratégie d'équipement plus sobre pourront également continuer selon leur habitude, si telle est leur intention. A noter tout de même que les communes se verront déchargées de la gestion de la partie logicielle des machines utilisées, ce qui constituera une économie importante pour elles.

Le canton, en revanche, devra consentir à une augmentation de ses frais pour le numérique à l'école. Mais le coût du projet tel que proposé par la commission est nettement plus bas que ce qui figure dans le message ENEO: entre 32 et 35 millions, contre 60 millions pour ENEO dans sa version initiale.

Pour finir, la proposition de la commission fait l'impasse sur la bascule fiscale. Ce sera financièrement avantageux pour les communes mais nettement moins pour le canton.

Ce qu'on perd de plus important à mon avis, c'est bien sûr l'égalité des chances que j'ai précédemment évoquée. Là où ENEO amenait une uniformité dans l'équipement, notre version ne la garantit plus. En fonction de son cercle scolaire, l'élève n'aura pas accès au même équipement.

Je me dois d'évoquer l'autre point faible: la motion Perler/Bürdel, à l'origine du projet, prévoyait, je vous le rappelle, un appareil par élève au cycle d'orientation. Or, elle n'est désormais plus mise en œuvre. Le one-to-one au CO aurait sans doute permis, là aussi, d'augmenter l'égalité des chances en réduisant la fracture numérique due aux écarts d'équipement informatique dans les familles pour les élèves du CO.

Voilà chères et chers collègues, j'arrive au bout de mon rapport. Nous avons, je crois, mis tout notre cœur à l'ouvrage et, malgré les dissensions, nous sommes convaincus que nous vous proposons là la meilleure solution au vu du contexte actuel. J'en veux pour preuve l'unanimité au moment du vote final il y a quelques semaines. J'espère en tout cas avoir au mieux résumé la proposition que nous vous faisons et avoir réussi à vous convaincre de sa pertinence. Je me réjouis de répondre à vos questions.

Bonvin-Sansonnen Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Vous, le Grand Conseil, et nous, le Conseil d'Etat, avons un objectif commun: assurer un cadre scolaire de qualité pour tous nos élèves fribourgeois.

Lorsqu'on parle de numérique à l'école, cela signifie des objectifs d'apprentissages définis, mais surtout des enseignants formés et accompagnés dans leur travail. Notre canton est sur la bonne voie. D'ici à 2027, soit dans deux ans, l'ensemble du corps enseignant fribourgeois sera formé pour transmettre et partager cette nouvelle discipline scolaire ajoutée aux plans d'études qu'est l'éducation numérique. L'accompagnement par les personnes ressources pourra alors se déployer dans toutes les écoles obligatoires germanophones et francophones de la 1H à la 11H. Ces personnes ressources apportent un soutien précieux pour une utilisation pertinente des outils numériques disponibles.

Pour que cela marche bien, nos enseignants devront également pouvoir travailler avec des outils adaptés aux besoins pédagogiques, et des outils qui fonctionnent. Et c'est bien de cela dont on parle aujourd'hui! Nous parlons de l'organisation pour une utilisation pertinente des outils numériques. Ces outils existent déjà dans les écoles, en plus des livres, des crayons et des pinceaux. La discussion ici n'est pas de savoir s'il faut permettre aux élèves d'être formés à l'utilisation des outils numériques, mais de mieux organiser et développer ce qui est déjà en place. Aujourd'hui, nous avons dénombré près de 10 000 outils numériques dans l'école primaire fribourgeoise. Il en faudrait 12 000 pour un minimum d'égalité des chances. On voit donc que les communes ont déjà fait un effort considérable pour s'adapter aux besoins de la société d'aujourd'hui.

Pour atteindre ce but, vous avez deux projets sur votre table.

Le projet ENEO répond strictement et uniquement aux demandes du Grand Conseil. C'est le modèle que vous avez voulu développer l'année dernière. ENEO forme un tout cohérent. Dans ce projet, le canton prend entièrement à sa charge le

financement et la gestion du parc informatique des écoles obligatoires. Les montants évalués couvrent cinq années et concernent près de 50 000 élèves et enseignants. Pour permettre ce financement, une bascule fiscale est introduite et une votation populaire est exigée.

Prenons le projet bis de la commission maintenant. Le Conseil d'Etat a décidé de s'y rallier complètement pour les raisons invoquées par le président de la commission. Mais celle qui a été la plus décisive, c'est la volonté d'aller de l'avant, ensemble, pour le bien de nos élèves.

Je tiens à remercier les membres de la commission pour les échanges constructifs et les questionnements pertinents. La solution bis offre un partage intelligent des compétences entre le canton et les communes. L'acquisition par les communes est plus flexible pour répondre à la réalité de chaque école dans une vision organique de l'organisation. Personnellement, je fais entièrement confiance aux communes et aux écoles, capables de mettre tout cela en place avec le canton, dans le respect des concepts pédagogiques évoqués par les plans d'études. Avec la gestion cantonale et le support logiciel centralisés, l'implémentation garantit que les équipements numériques fonctionnent en toute sécurité. Les recommandations et les standards prévus assurent que les outils numériques soient aux services des apprentissages des élèves et non l'inverse.

Ces deux solutions, le projet ENEO et aujourd'hui le projet bis de la commission, ont des enjeux financiers spécifiques pour le canton et les communes. Le Conseil d'Etat a récemment rappelé les objectifs du canton dans son communiqué de presse. Je n'y reviens pas.

Sur le terrain, les deux projets permettront de diminuer les disparités actuelles. Ils permettent de doter les élèves d'outils numériques adaptés pour un usage raisonnable et raisonnable. Ils garantissent des dotations progressives adaptées aux âges et visant la sobriété. Cette sobriété peut se manifester sous la forme de mutualisation, de réparabilité et de maintien en longue utilisation des outils.

C'est maintenant à vous de décider. Votre décision se concrétise par une adaptation du cadre juridique réglant le financement et la gestion du parc informatique des écoles obligatoires dans la loi scolaire, selon le projet ENEO ou les amendements du projet bis.

Je vous remercie de ne pas oublier notre objectif commun en tant que collectivité publique: offrir à nos élèves des conditions d'apprentissage de qualité pour répondre aux exigences fixées non seulement par les plans d'études mais surtout par la réalité d'aujourd'hui et de demain.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Meine Interessenbindungen: Zusammen mit Grossratskollege Urs Perler bin ich Initiant der Motion, welche die Basis bildet für die uns unterbreitete Botschaft zur digitalen Bildungsstrategie. Bis zur letzten Legislatur war ich auch Mitglied des Vorstandes der Orientierungsschule (OS) Sense, welche die digitale Bildungsstrategie gemäss Lehrplan 21 seit mehreren Jahren im Sensebezirk erfolgreich umsetzt.

Heute spreche ich im Namen der Fraktion Die Mitte.

Als ich zusammen mit Urs Perler im September 2019 die Motion zur Ausstattung aller OS-Schüler mit einem persönlichen, durch den Kanton finanzierten Information-Technology-Gerät (IT-Gerät) einreichte, konnte ich mir wahrhaft nicht vorstellen, dass die wohl definitive Behandlung und Verabschiedung der zwischenzeitlich im September 2020 angenommenen Motion erst heute im Jahr 2025 erfolgen würde. In unserer heutigen digitalen Welt könnte man nach einer derart langen Bearbeitungszeit von sechs Jahren fast von einem neuen Zeitalter sprechen.

Heute stützen wir, Urs Perler und ich, die Version bis der Kommission als Kompromisslösung.

Die Umsetzung der Motion startete mit einem ersten Konzept namens "éducation numérique" (EdNum) und wurde Ende 2023 als überladen taxiert und an den Staatsrat zurückgewiesen mit dem Auftrag, eine finanziell tragbare Version zu präsentieren. Auch die zweite Vorlage, Digitale Ausstattung für die obligatorische Schule (DAOS) / "équipement numérique pour l'école obligatoire" (ENEO), wurde wiederum in der doch sehr vielfältig und heterogen zusammengesetzten Kommission lange sehr kontrovers diskutiert und in grösseren Teilen als nicht umsetzbar taxiert. Schliesslich entschieden wir uns, einen Kompromissvorschlag in der Kommission auszuarbeiten, den wir schliesslich einstimmig verabschiedeten.

Aujourd'hui, nous décidons donc d'un projet bis de la Commission qui contient une proposition acceptable pour tous. En résumé, ce dernier propose une prise en compte adéquate des exigences et des sensibilités des deux régions linguistiques et des deux plans d'études, le Lehrplan 21 et le Plan d'études romand, qui sont à des stades différents d'introduction dans ce domaine. Les établissements scolaires élaborent un concept pédagogique qui est approuvé par la Direction en tenant compte des recommandations relatives à une dotation minimale et à une dotation maximale des appareils. Les communes restent responsables de la mise en œuvre de l'acquisition des équipements nécessaires. Elles peuvent cependant en grande partie continuer à travailler à leur rythme. De cette manière, les communes très équipées ne sont pas freinées et les communes encore peu équipées sont invitées à élaborer un concept pédagogique d'utilisation. Sur le plan financier, le projet bis prévoit

un transfert de certains coûts, tels que l'entretien courant et les coûts de logiciels, des communes au canton. De même, les appareils pour le corps enseignant et l'administration seront désormais pris en charge par le canton. Cependant, les communes restent, jusqu'à nouvel avis, responsables de l'acquisition des appareils informatiques pour les élèves. Contrairement aux intentions du Conseil d'Etat, l'adoption du projet bis n'implique pas la mise en place d'une nouvelle bascule fiscale ni d'un référendum financier obligatoire qui conduirait à une votation populaire automatique. L'écologie est également prise en compte: les efforts de mutualisation des équipements sont encouragés.

Mit dieser breit abgestützten Kommissionslösung werden die Schülerinnen und Schüler vermehrt ins Zentrum gesetzt, wenn auch nicht eine Chancengleichheit gewährt wird, vorerst. Dies ist entscheidend, da sie nach Abschluss der obligatorischen Schulzeit die notwendigen Kenntnisse und Anwendungskompetenzen der digitalen Hilfsmittel mitbringen müssen, damit der Einstieg in die Arbeitswelt oder in die weiterführenden Schulen möglichst reibungslos gelingt.

Als Wermutstropfen muss ich heute auch klar festhalten, dass die ursprünglich angestrebte und mit der Initialmotion genehmigte Übernahme der Information-Technology-Geräte (IT-Geräte) für OS-Schüler als durch den Kanton zu bezahlendes Schulmaterial vorerst nicht umgesetzt wird. Dies wird wohl erst in einer späteren Phase erfolgen, nachdem auch im französischen Sprachraum die Schulung der Lehrpersonen und somit die Akzeptanz des Unterrichts mit digitalen Lehrmitteln da sein wird. Hierzu muss noch einiges an Informations- und Kommunikationsarbeit bei den Lehrpersonen erfolgen, und dies ist dringend anzugehen. Die gemachten Erfahrungen im Sensebezirk zeigen dies exemplarisch auf.

Es geht bei der digitalen Bildung also nicht darum, alles umzustellen oder nur noch mit Tablets zu arbeiten, wie dies in Schweden zu weit vorangetrieben wurde. *[Redezeit abgelaufen.]*

Ingold François (VEA/GB, FV). Mes liens d'intérêts: j'ai siégé neuf fois au sein de la commission parlementaire qui a traité d'abord de l'éducation numérique, puis d'ENEO, à savoir l'éducation numérique à l'école obligatoire. Disons-le tout de suite, il ne s'agit pas d'éducation numérique, mais d'un projet de modification de la loi scolaire pour la reprise cantonale du financement et de la gestion du parc informatique de l'école obligatoire. Il faut donc comprendre que dans cette loi, nous allons parler de qui paie quoi en matière de numérique à l'école: les communes ou le canton? Le malheur a voulu que sur ce projet vienne se greffer la motion Bürdel/Perler. Cette motion, acceptée en plein COVID, demandait le one-to-one au secondaire 1. Le Conseil d'Etat a décidé, dans un souci d'unité de matière, de traiter directement le financement et la motion en ajoutant, dans le premier projet, la formation des enseignants. Ce fut une erreur stratégique dommageable, selon moi, puisqu'on n'a presque pas parlé, durant ces neuf rencontres, mais également en dehors de la commission et dans les salles des maîtres, de financement, mais plutôt de dotation. Il aurait fallu séparer les deux mais l'AFIN, dans sa grande sagesse, en a décidé autrement. Lors du traitement de la première mouture, la Commission a demandé plusieurs choses.

1. Que la formation des enseignants soit reprise dans le budget de fonctionnement de l'Etat et non dans le budget d'investissement. La Commission a été entendue et je remercie le Conseil d'Etat d'être revenu sur sa décision.
2. Dans la première version, les ordinateurs pour l'école primaire étaient à la charge des communes. La Commission a demandé qu'elles soient prises en charge par les cantons. La Commission a été entendue. Dans la première version, il y avait des dotations minimales d'ordinateurs et toutes les classes de l'école primaire devaient être dotées. Ma collègue Galley et moi-même avons demandé, pour des raisons écologiques, une dotation maximale. Nous avons également émis le souhait, pour des raisons pédagogiques, de sortir les 1H et 2H. La Commission a été entendue et je remercie le Conseil d'Etat d'être revenu sur sa décision.
3. La Commission a également demandé davantage d'informations sur le numérique à l'école, notamment un bilan de l'impact environnemental, une synthèse des études sur l'impact du numérique sur la santé des enfants et un bilan des expériences du numérique en Singine notamment. La Commission a été entendue et j'en remercie le Conseil d'Etat.

La Commission a été entendue sur tous ces points. Elle a lu tous les documents qui lui ont été remis. Elle a poliment remercié le Conseil d'Etat puis a reparlé de dotation, de la Suède qui est revenue en arrière et de pas grand-chose d'autre. Le financement semble être le cadet de ses soucis.

Pour finir, dans une séance forte en émotion où planait l'ombre du plan d'économies, il a été décidé de changer de fusil d'épaule et de ne pas charger l'Etat plus que de raison, de ne pas augmenter la charge financière qui repose déjà sur les communes. Nous avons demandé les éléments suivants à la DFAC:

- > Les ordinateurs restent à la charge des communes, ainsi qu'ils l'ont toujours été. Pourquoi est-ce une bonne idée? Parce que seules les écoles savent ce dont elles ont réellement besoin, voire envie. Une école qui veut privilégier un enseignement en plein air n'a pas besoin de 20 caisses d'iPad. Toutefois, il aurait été injuste d'obliger les CO de la Singine et du Lac de faire marche arrière dans leur projet pédagogique. C'est donc, selon moi, une bonne idée.
- > Il n'y aura pas de dotation dans la loi scolaire, mais la DFAC va émettre des recommandations sur les dotations minimales et maximales. A des fins, et je cite la loi, de sobriété, elle promeut la mutualisation des équipements numériques. Que veut

dire cela? Pourquoi est-ce une bonne idée? Parce qu'on encadre et on accompagne les écoles vers moins de numérique ou un numérique responsable. Donc au final, cela signifie moins de coûts pour les communes.

> La tablette n'est pas un moyen d'enseignement, mais un outil. Les moyens d'enseignement dans une tablette, ce sont les logiciels pédagogiques. Et c'est au canton de les prendre en charge. Pourquoi est-ce une bonne idée? Parce que c'est une baisse de charge pour les communes et un accompagnement supplémentaire pour les enseignants. Cela fait du sens. Mais attention, ce sont les enseignants qui sont outillés pour faire des choix pédagogiques cohérents. L'enseignant formé est le seul à être habilité à affirmer ce dont il a besoin et à quel moment dans son activité pédagogique il en a besoin.

Je vous décris ici la version bis. Il n'y a pas d'augmentation de charges pour les communes, ni de bascule fiscale. Vous pouvez prétendre le contraire, mais ce ne sera pas conforme à la vérité.

En résumé, je pense que ce projet est aujourd'hui un bon projet. Il est le fruit d'un consensus et son coût est acceptable pour les contribuables communaux et cantonaux. Et les élèves là-dedans? Eh bien, je suis convaincu qu'ils sont gagnants. Ils sont gagnants d'avoir des enseignants formés au numérique. Ils sont gagnants de recevoir une formation de qualité pour devenir des citoyens responsables et critiques. Ils sont gagnants d'utiliser les tablettes de manière intelligente et parcimonieuse. Savoir utiliser le numérique, c'est surtout savoir le débrancher. Je suis convaincu que cette modification de la loi va contribuer, parmi d'autres choses, à diminuer les temps d'écran à l'école et, au final, à la maison.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s entre en matière et soutiendra ce projet. Par ailleurs, je déposerai, avec M^{me} de Weck, un postulat qui demande également la limitation drastique... *[temps de parole écoulé]*

Perler Urs (VEA/GB, SE). Ich gebe zuerst meine Interessensbindungen an: Ich bin Vorsteher am Collège Sainte-Croix und Gemeinderat in Schmitten.

Ich habe im Jahr 2020 zusammen mit meinem Kollegen Daniel Bürdel die Motion eingereicht, welche die Grundlage für die heutige Diskussion zu "équipement numérique pour l'école obligatoire" (ENEO) ist.

L'objectif de la motion déposée il y a cinq ans était d'assurer que les écoles du canton de Fribourg soient prêtes pour la numérisation. Ce Grand Conseil a dit oui à une infrastructure orientée vers l'avenir et ce, afin que les écoles fribourgeoises puissent répondre aux exigences de la numérisation. Le Conseil d'Etat a, à mon avis, présenté une très bonne proposition avec le projet ENEO. Je suis donc un peu déçu que nous discutions maintenant d'une proposition de compromis. Mais malgré cela, mon groupe et moi soutenons pleinement la proposition de la commission.

Pourquoi est-il si important que le canton adopte ce décret? Nos élèves sont de la génération smartphone. Leur utilisation des outils numériques se limite généralement à des activités de loisirs. Ils n'en saisissent ni le potentiel, ni les risques. C'est pourquoi les compétences numériques, qui sont aujourd'hui aussi importantes que la lecture et l'écriture, ont été intégrées au Lehrplan 21 et maintenant au PER. A mon avis, cela explique également la grande différence qu'il existe à ce sujet entre le Fribourg alémanique et le Fribourg francophone. Le Lehrplan 21 a simplement été adapté plus tôt. La formation continue joue un rôle décisif pour que l'intégration des connaissances numériques dans le processus d'apprentissage réussisse. Les enseignants doivent être formés à l'utilisation. Ils doivent acquérir des compétences numériques de base. Cela est un facteur décisif pour le succès du projet dans le canton de Fribourg alémanique. En tant que proviseur du Collège Sainte-Croix, j'ai constaté que le manque de formation continue expliquait la résistance au BYOD. Comme la formation des enseignants est en cours du côté francophone, je suis très optimiste quant à l'acceptation du projet du côté francophone, comme c'est le cas aujourd'hui avec le BYOD. Il ne s'agit pas de bouleverser complètement l'enseignement scolaire, mais plutôt d'élargir les possibilités didactiques. En outre, il n'est bien sûr pas interdit de continuer à utiliser, à l'avenir, les livres. Les tablettes ne remplacent pas le crayon et la gomme. Elles les complètent avec une caméra et un microphone.

Natürlich weiss ich als Lehrperson auch, dass es negative Aspekte gibt: der Entertainment-Faktor des Internets und die damit einhergehende Ablenkung, die droht, kurzum noch mehr Zeit vor Monitoren. Aber genau hier ist es wichtig, dass wir den Schülern Medienkompetenz und kritisches Denken vermitteln. Die Schüler benutzen künstliche Intelligenz (KI). Es ist eine Realität. Aber es ist unsere Aufgabe, dass sie "Fake-News" erkennen, dass sie den kritischen Umgang mit Informationen im Internet lernen, aber auch wissen, wie sie sich sicher bewegen und ihre Daten schützen.

Bei unserer Motion vor fünf Jahren war die Chancengleichheit ein zentrales Anliegen, dass Schüler in ärmeren Gemeinden nicht abgehängt werden, weil ihre Schulen weniger Geld für die digitale Aufrüstung haben. Denn nicht alle Schüler haben zu Hause Zugang zu einem Computer oder Internet. Schulische Geräte gleichen diese Unterschiede aus. Mit dem Kompromiss übernimmt der Kanton teilweise die Federführung, sodass es immerhin ein Minimum an Chancengleichheit gibt.

Als Deutschfreiburger bin ich froh, dass der Kanton nur unverbindliche Empfehlungen zu den Mindest- und Höchstdotationen für die digitale Ausstattung der Schüler nach Schulstufe abgibt, sodass das bestehende One-to-one-Konzept auf Orientierungsschule-Stufe in Deutschfreiburg nicht gefährdet ist. Denn wäre in diesem Artikel eine Höchstdotation drin gewesen, dann wäre dies ein Affront gegen Deutschfreiburg gewesen, der heftigste Reaktionen ausgelöst

hätte. Die Empfehlungen stören mich nicht, da ich hier vollstes Vertrauen habe in die Erziehungsdirektion, dass sie hinter dem One-to-one-Konzept steht.

Der zweite Teilsatz im Artikel 22a mit dem Streben nach Genügsamkeit bei der Nutzung von Informatikausrüstung stört mich, nein, er nervt mich, da er das ungute Gefühl weckt, dass die französischsprachigen Gemeinden mit Mindestempfehlungen angestossen werden sollen und die Deutschfreiburger mit Höchstdotationen und einem Verweis auf Umweltverantwortung zu zögeln sind. Aber zum Glück ist er so formuliert, dass er nicht schadet.

An dieser Stelle noch eine Bemerkung zur Umweltverantwortung: Der Bericht zu den Klimaauswirkungen der Informatikausstattung kommt zum Schluss, dass der CO₂-Ausstoss der Information-Technology-Ausstattung (IT-Ausstattung) gering bleibt. Nach der Übernahme durch den Kanton würde die Informatikausstattung 2 % der Emissionen eines Schultages ausmachen. Heute sind es 1,3 %. Ein Vergleich: Ein Mittagessen mit Fleisch verursacht 20 Mal mehr, die Heizung der Schule auf Tag und Schüler berechnet verursacht 4 Mal mehr Emissionen als die Informatikausstattung.

Sehr glücklich bin ich, dass der Kanton... *[Mikrophon aus.]*

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Qui ne veut pas que son enfant dispose de connaissances en informatique, tant pour sa vie professionnelle que personnelle, et pour faire face justement à cette évolution technologique de manière responsable? Qui ne veut pas protéger son enfant des méfaits d'internet, de l'addiction aux plateformes et aux jeux et du mobbing sur les réseaux sociaux? Ce sont ces vraies préoccupations émanant de parents et d'enseignants qui ont surgi dans le débat.

A ces intérêts qui, à première vue, paraissent antinomiques, s'est ajouté le COVID, qui est arrivé dans le débat par l'entremise de la motion Bürdel/Perler. Cette motion, je le rappelle, a été acceptée en 2020 et a imposé le one-to-one dans les classes du CO. A la suite de cela, le Conseil d'Etat a élaboré son projet de stratégie numérique en 2023, le projet EdNum, auquel il a rajouté la motion Bürdel/Perler. Tout ceci pour un coût de 60 millions. Et la Commission s'est mise en route le 28 août 2023. Ses travaux ont révélé deux fronts: ceux qui voulaient avancer au pas de charge et ceux qui freinaient pour des raisons pédagogiques et financières. Il en est résulté le renvoi du projet au Grand Conseil afin que le Conseil d'Etat reprenne aussi le financement du primaire mais supprime les coûts de formation des enseignants. Un nouveau projet a été élaboré. Il est sorti le 17 septembre 2024: le projet ENEO.

Les éléments du nouveau projet ENEO ont été listés par le rapporteur, je ne vais pas les rappeler. Le coût de ce projet, 60 millions, le Conseil d'Etat a estimé qu'il ne pouvait pas le prendre directement à sa charge. Il a donc prévu la fameuse bascule fiscale. Et la commission a repris ses travaux et les deux fronts de cette commission ont continué à s'affronter. Les charges financières et la bascule fiscale sont en plus entrées dans le débat. Or, il y a eu la votation sur le centre de stockage et là, les députés se sont bien rendu compte qu'un référendum sur ce projet tel quel ne passerait jamais. Il fallait donc trouver un compromis. Je remercie ceux qui ont fait une proposition afin que le projet ENEO devienne acceptable aux yeux de tous.

Ce projet bis, je vous le rappelle, a été accepté à l'unanimité par la commission, donc les deux fronts l'ont accepté. Ce projet réussit à augmenter la sécurité grâce à la centralisation de la gestion et du support technique logiciel par l'Etat, à favoriser la sobriété et la mutualisation des équipements, principe qui n'existe pas dans les deux projets de l'Etat EdNum et ENEO. L'Etat ne va donc fixer que des recommandations et un maximum et un minimum, qui seront influencés par ces principes de base de sobriété et de mutualisation. Et ça, je tiens vraiment à l'exprimer pour que les communes aussi les mettent en place et ne se sentent pas obligées d'acheter plus que nécessaire ni moins que ce qui est indispensable. Le Conseil d'Etat a donc confirmé que ce projet bis n'imposait pas le one-to-one aux CO. Il maintient l'autonomie communale puisque ce sont les communes qui choisiront leurs fournisseurs comme elles le font déjà maintenant et qui choisissent aussi quel développement informatique elles désirent pour leurs élèves. Dans le cadre des recommandations, il garde du projet ENEO la gestion et le support logiciel, qui seront pris par l'Etat, ce qui assure aussi la sécurité de fonctionnement. On ne peut pas installer certains programmes, uniquement ceux qui sont admissibles. Il en résulte une diminution des coûts pour l'Etat. De 60 millions, on passe maintenant à 35 millions puisque les appareils des élèves ne sont plus à la charge de l'Etat.

Le projet bis de la commission trouve donc des compromis entre les deux fronts qui étaient en complet désaccord sur les moyens et sur la manière d'enseigner. On s'est affronté sur toutes les notions. Maintenant, je vous demande, au nom de la commission, d'accepter ce compromis. Ce que va faire, dans sa grande majorité, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Moura Sophie (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directrice d'un établissement primaire et je m'exprime à titre personnel.

Le numérique n'est plus une option: c'est une langue, une culture, un outil quotidien. L'école ne peut rester à l'écart de cette transformation. Former les élèves à comprendre et maîtriser les outils numériques, c'est leur donner les moyens d'être des citoyens libres, critiques et responsables dans un monde profondément technologique. Retarder cette formation, c'est creuser les inégalités et priver une génération d'un savoir fondamental.

Mais bien avant l'arrivée de l'éducation au numérique, les outils informatiques faisaient déjà partie du quotidien des enseignants et des élèves. Ils les soutenaient dans leurs apprentissages. L'école a toujours évolué avec son temps.

Aujourd'hui, nous débattons du projet bis de la commission parlementaire sur le financement et la gestion du parc informatique de l'école obligatoire, projet auquel le Conseil d'Etat s'est rallié. Parmi les articles proposés, l'article 22 alinéa 2 sur la mutualisation du matériel numérique me paraît essentiel. Je remercie la commission de l'avoir intégré. La mutualisation du matériel des élèves ne peut pas être une option, elle doit être une condition de réussite. Dans une école, tous les élèves n'utilisent pas le matériel en même temps. Cette réalité doit guider notre gestion des ressources. Sans coordination, on risque un suréquipement: des tablettes et ordinateurs qui dorment dans les armoires, rarement utilisés, parce que mal planifiés ou en surplus. Or, ces équipements coûtent cher. Et chacun le sait ici: la situation financière est tendue, tant pour les communes que pour le canton. Sans mutualisation, ce sont des ressources financières précieuses qui seront gaspillées, sans parler des dégâts environnementaux. Ce modèle va à l'encontre de tout principe de gestion responsable et de sobriété environnementale, que l'école se doit de respecter. Ainsi, lorsque les nouvelles recommandations de dotation seront établies, la mutualisation devra être un critère central.

Je vous donne un exemple: dans mon établissement, qui compte environ 1200 élèves, les recommandations proposées par le projet du Conseil d'Etat mentionnent 300 à 500 appareils, selon que l'on retienne la dotation minimale ou maximale. Aujourd'hui, nous fonctionnons avec environ 100 ordinateurs, répartis dans des valises, disponibles sur réservation. Et cela fonctionne. Le pédagogique ne s'en trouve pas impacté. Bien évidemment, quelques appareils supplémentaires seront les bienvenus. Mais nous avons encore de la marge.

L'objectif ne doit donc pas être de distribuer du matériel, mais de le faire de manière cohérente et intelligente. Il appartiendra ainsi aux communes, en collaboration avec les directions d'établissement, d'adapter leurs besoins aux réalités du terrain.

Cependant, un point m'interroge. Dans l'état des lieux fourni en annexe, on constate que la majorité des écoles primaires et des cycles d'orientation sont équipés de matériel Apple, fourni par les communes: 62% à l'école primaire, 75% au CO. De leur côté, les collaborateurs de l'Etat travaillent majoritairement sur PC. Or, le projet bis prévoit que les communes achètent le matériel des élèves, et le canton celui des enseignants. Comment la cohérence du parc informatique d'un établissement sera-t-elle assurée sachant que les élèves et les enseignants ne seront pas équipés par le même fournisseur et que l'utilisation de deux systèmes d'exploitation différents peut engendrer des désagréments liés à l'incompatibilité matérielle et logicielle, à la gestion et à la maintenance et au niveau pédagogique? Cette question doit selon moi être éclaircie. Je suivrai donc avec attention la réponse donnée ainsi que la suite des débats. Malgré cela, je pense qu'il est temps d'avancer. Il est important d'inscrire enfin l'éducation au numérique dans la loi scolaire fribourgeoise, avec un cadre clair.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). Je prends la parole en mon nom et vous annonce mes liens d'intérêt avec cet objet: je suis membre de la commission ENEO, directrice de l'Observatoire latin de l'enfance et de la jeunesse (OLEJ), membre de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), membre du comité de l'association romande CIAO et ancienne collaboratrice de la plateforme nationale Jeunes et Médias qui s'occupait des questions de promotion des compétences numériques.

L'éducation numérique ne laisse personne indifférent. Lancez le sujet dans une discussion et les réactions fusent: enquêtes sur l'exposition aux écrans, sur les durées d'utilisation, sur la santé, etc. Des préoccupations légitimes, mais qui restent souvent centrées sur les risques et les outils eux-mêmes au détriment d'une réflexion de fond sur les usages, les contenus et surtout l'accompagnement éducatif et le cadre pédagogique.

Trop souvent, on confond les pratiques numériques scolaires avec un usage non encadré comme un téléphone dans les mains d'un enfant en bas âge ou des heures de scrolling sur les réseaux sociaux ou de jeux vidéo. Or l'école n'est ni Tik Tok ni YouTube. Elle offre un espace encadré, réfléchi, où le numérique peut devenir un levier d'apprentissage et non une dérive. Ces questions, évoquées au sein de la commission et en marge, méritent d'être traitées, notamment avec un soutien accru à la parentalité. C'est précisément l'objet du postulat que j'ai déposé en mars et que je vous inviterai à soutenir en temps voulu.

Revenons au cœur du projet ENEO. Il s'agit d'un projet structurel: comment équiper l'école en outils numériques de manière cohérente, équitable, et durable? J'aimerais attirer votre attention sur deux volets essentiels: l'environnement et la santé des élèves.

En termes d'environnement, l'analyse de Climate Services, effectuée sur le projet ENEO envisageant la reprise cantonale de tous les appareils, mettait en évidence que les émissions passaient de 1,3% à 2% concernant l'augmentation des équipements informatiques. Mais ces chiffres doivent être mis en perspective: les équipements informatiques ne représentent qu'une infime part des émissions globales d'une journée à l'école, bien derrière le chauffage, les transports ou les repas. Or, outre le principe de mutualisation que je soutiens pleinement, il existe un autre levier d'action et il est simple: il s'agit de prolonger la durée de vie des appareils à huit ans. Ce seul geste permettrait de réduire les émissions de 20%. Autrement dit, la sobriété n'est pas incompatible avec l'équipement, à condition de poser des règles claires et de privilégier la durabilité et la mutualisation.

Deuxièmement, la santé ou le développement des élèves: le mot d'ordre serait d'encadrer plutôt que d'interdire. Le rapport de l'Institut de recherche et de documentation pédagogique (IRDP) nous le rappelle: il n'y a pas de consensus scientifique absolu sur les effets de l'exposition aux écrans. Mais il existe des balises claires qu'il est de notre devoir de respecter: le développement moteur – surtout chez les plus jeunes –, la socialisation et l'apprentissage de la gestion des émotions et, enfin, la construction des savoirs, qui suppose des supports adaptés et un encadrement actif par les enseignants.

Ce n'est donc pas la présence d'écrans qui pose problème, mais le sens pédagogique de leur usage. C'est pourquoi je déplore la disparition, dans le projet actuel, de l'exigence d'un concept pédagogique pour chaque dotation. Cet élément a disparu avec le portail d'acquisition centralisé. Vous l'avez certainement vu, j'ai déposé un amendement pour réintroduire cette exigence car la finalité doit ici justifier les moyens et non l'inverse.

Ce projet représente un compromis, un pas en avant certes, mais avec des zones d'ombre. La formation des enseignants progresse et c'est une excellente chose. Cela a été sorti du premier projet. Mais l'objectif d'égalité des chances s'affaiblit puisque les dotations continueront de varier selon les moyens et les visions des communes. Les recommandations cantonales à venir seront donc cruciales. Elles devront garantir une dotation minimale, au nom de l'égalité, mais aussi poser des limites maximales, en cohérence avec le principe de sobriété numérique inscrit dans la loi.

Le projet ENEO est à la croisée des chemins: entre innovation et responsabilité, entre égalité et efficacité. A nous de le faire avancer dans la bonne direction, en restant exigeants sur les impacts écologiques, attentifs aux besoins des élèves, et cohérents dans nos choix politiques.

Au vu de ces considérations, je soutiendrai le projet bis de la commission.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis le syndic de la plus belle commune du canton, membre du comité de l'Association des communes fribourgeoises et membre du Club des communes. C'est à ce titre-là que je prends la parole.

Je tiens tout d'abord à préciser, afin d'éviter, si je parle trop longtemps, d'être coupé, que le comité du Club des communes entre en matière sur le projet de modification légale et spécialement sur le projet bis de la commission. Il n'appartient pas au comité de se prononcer sur les moyens pédagogiques mais sur leur prise en charge, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un report de charges sur les communes. En effet, tant le PER que le Lehrplan 21 qualifient les ordinateurs et tablettes de moyens d'enseignement, qui sont à charge de l'Etat à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral.

Ces conventions sont intercantionales et ont été promulguées après la loi scolaire fribourgeoise. Leur prépondérance devrait l'emporter – on peut toujours faire des interprétations. Le comité du Club des communes remarque avec déception que la vision de l'école de demain est occultée par les aspects financiers, même si parfois on en est la cause. Ceux-ci sont proposés sans relation avec qui commande paie. Bien sûr, avec la proposition de la commission, ce n'est plus l'Etat qui décide, mais une directive. Les logiciels sont décidés par l'Etat. On sait que les directives étatiques, qu'on le veuille ou non, ont presque, à long terme, force de loi, ce qui n'est pas forcément un problème. Toutefois, ce sont les associations de communes qui vont payer ce suivi et ces directives. Ce manque de logique entraînera probablement un manque d'efficacité et d'efficience.

Le comité du Club des communes est d'avis que notre canton doit avancer avec l'éducation numérique pour ses jeunes. Pour débloquer la situation et donner des perspectives à notre jeunesse, il accepte que les communes aident l'Etat à aller de l'avant. Voyez comme nous sommes magnanimes! Il est d'accord que les communes assument l'investissement pour la mise en place de cette éducation numérique. Cependant, une analyse de la situation devra être dressée tout au long de la mise en œuvre et l'année suivante. Une fois la structure mise en place, les charges de ces moyens d'enseignement, pour tâcher d'avoir une coordination, une durabilité des achats, une coordination avec les programmes, devraient être reprises à 100% par l'Etat. Cela sera dans six ou sept ans. Un amendement sera déposé dans ce sens. Je rassure M^{me} la Représentante du Gouvernement, le développement de l'amendement vous rassurera aussi.

A titre personnel, j'ai bien aimé le rapport de Christiane Caneva, en particulier, en bon pragmatique que je suis, le premier chapitre qui traite de l'importance du cadre pédagogique – et j'espère qu'on en a bien tenu compte – et le quatrième chapitre sur les conditions clés de réussite. Malheureusement, avec neuf séances de commission, je crois qu'on n'a pas respecté ces conditions clés puisque que le débat a été assez dense.

Je vous remercie d'avoir pris note que le Club des communes entre en matière.

Michelod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Mon lien d'intérêts: je préside l'Association des communes pour le CO de la Veveyse et je m'exprime à titre personnel.

L'éducation numérique n'est plus un gadget. C'est le billet de train pour l'emploi. Si l'école obligatoire n'investit pas, nos élèves fribourgeois resteront sur le quai pendant que ceux des autres cantons conduiront la locomotive. Jeudi dernier, au Forum Bois et Innovation, j'ai pu constater qu'un apprenti qui ne savait pas manier un ordinateur pourrait se retrouver

scié. Reste l'inévitable question. Qui paie? Qui décide? Pour éviter l'échec, la commission a troqué l'harmonisation contre un compromis: l'Etat financera les ordinateurs des enseignants et de l'administration; les communes garderont la main et l'addition pour le reste. Tant mieux pour les profs. Dommage que les élèves, le cœur de l'école, continuent de naviguer dans un parc hétéroclite en fonction de leur domicile. Aujourd'hui, au CO de la Veveyse, les communes achètent et décident. Ça tourne parce que qui paie commande. Demain, nous superposerons deux donneurs d'ordre: l'Etat pour les enseignants, les communes pour les élèves. Une tâche enchevêtrée, mais au moins un début d'avancée. Et Fribourg ne peut plus se permettre de prendre du retard.

J'entrerai donc en matière, mais avec deux interrogations: quid des problèmes de compatibilité si le système choisi par les communes n'est pas celui de l'Etat? C'était ma première interrogation, déjà abordée par la députée Moura. La seconde porte sur l'autonomie des communes, soi-disant assurée par le terme «recommandation» introduit par la commission à l'article 22a. Quelle est-elle? Car dans les faits, l'article 104b demande aux communes d'équiper les élèves conformément aux recommandations de l'article 22a. Il me semble que ce type de renvoi transforme une recommandation en standard de référence contraignant. D'où ma seconde interrogation: les recommandations de l'article 22a sont-elles contraignantes? Le cas échéant, qui a été consulté dans l'établissement de ces recommandations et qui le sera lors d'une future révision?

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Mes liens d'intérêts: j'ai été membre des deux commissions qui ont étudié ce paquet d'éducation numérique.

Nous arrivons enfin au dernier chapitre de ce feuilleton de l'éducation numérique qui, rappelons-le, figure au point 1.1.1 des priorités du Conseil d'Etat dans son programme gouvernemental. A la suite du renvoi, le groupe socialiste salue le fait que les aspects pédagogiques, de la santé des enfants et écologiques aient été approfondis. Sur l'aspect écologique toutefois, il regrette que le rapport fourni soit un écran, mais un écran de fumée, face aux conséquences écologiques conséquentes de ce projet. Le rapport de Climate Service SA conclut qu'ENEO n'augmentera que de 0,7% les émissions d'une journée d'école: cela semble tout droit sorti du manuel de noyage de poissons! On parle clairement d'une augmentation importante des dotations avec un impact écologique conséquent qui doit être relevé.

Avec quelques étincelles, la commission a abattu un travail considérable. Et au terme de riches discussions, la fumée blanche est sortie de la salle Felder. Au final, nous sommes parvenus à ce compromis, une forme de paix des braves. Et pour le groupe socialiste, il était essentiel qu'il n'y ait pas de guerre des langues, qu'il n'y ait pas d'un côté des alémaniques fâchés du résultat, d'un autre côté des francophones fâchés du résultat. Et je crois que là, on a réussi à trouver un équilibre. Donc on n'imposera pas aux Alémaniques un retour en arrière – cela ne se justifiait pas. On n'imposera pas non plus aux Francophones le one-to-one – cela est positif.

On respecte l'autonomie des différentes autorités. Les enseignants et les directions d'école souhaitent être systématiquement écoutées, consultées afin qu'elles puissent participer à ces prises de décision. C'est la responsabilisation de ces établissements, qui doivent avancer à leur rythme avec leur propre concept. Le groupe socialiste salue en particulier le fait que l'on répare enfin la vieille injustice de la non-mise à disposition d'un ordinateur aux enseignants. Les enseignants sont des fonctionnaires cantonaux comme les autres. Ils ont besoin d'un ordinateur pour leur travail quotidien. C'est essentiel et positif. Cela doit être souligné.

Je relève aussi l'avancée par rapport à la sécurité, un élément important pour les représentants des communes puisque c'est le canton qui prendra en charge la sécurité de l'ensemble des appareils du canton. Ce sera donc un allègement au niveau des charges des communes à ce niveau. Cela doit être souligné.

Je suis particulièrement heureux que la commission ait accepté notre amendement introduisant le principe de mutualisation. Je crois que cela est essentiel. Oui, on est en Suisse, un pays riche qui peut se permettre beaucoup de choses. Mais il est essentiel de promouvoir le partage d'appareils entre les élèves. Et si l'on peut réaliser une économie d'appareils, à la fois financière et écologique, tout le monde en sera bénéficiaire.

Cette version bis propose un équilibre du nombre d'équipements, non imposé par le haut mais uniquement recommandé, un équilibre financier en cette période particulièrement difficile, un équilibre politique et un équilibre linguistique dans le respect des différentes sensibilités. Je suis fier de vous dire que le groupe socialiste entrera en matière et soutiendra, dans sa grande majorité, ce projet bis. Ce dernier est un compromis, un équilibre qui satisfera à mon sens le plus grand nombre.

Baeriswyl Laurent (Le Centre/Die Mitte, SE). Je suis lié à cet objet par le fait que j'étais membre de la commission et que je suis concerné par ce domaine en tant que directeur d'un CO. Je m'exprime en mon nom.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le président de la commission, M. le Député Pierre Vial. Il n'avait pas la tâche facile, mais il a brillamment dirigé la commission.

Dans le district de la Singine, nous travaillons, dans les CO, avec la stratégie one-to-one depuis bientôt six ans. Au début, il y avait aussi des craintes et on ne savait pas vraiment comment cela allait se développer. Aujourd'hui, il n'y a plus personne

qui voudrait se passer de ces outils. Nous parvenons à préparer les élèves à leur avenir professionnel, où la numérisation est une réalité. Et nous parvenons également à enseigner l'utilisation judicieuse de la numérisation. De plus, c'est un fait qu'une grande partie des manuels et des exercices doivent être traités en ligne.

La motion Bürdel/Perler envisageait autre chose, c'est clair. Un point qui me tient particulièrement à cœur est l'égalité de traitement. Avec la motion et la proposition du Conseil d'Etat, nous aurions une situation de départ dans laquelle tous les élèves du canton partent avec les mêmes chances. La réalité montre que dans notre canton, on n'est pas encore prêt à franchir ce pas. Mais avec le projet de la commission, nous avons une proposition qui permet à chaque commune et école d'aller à son propre rythme. C'est une bonne chose et cela ne surcharge personne.

L'image que beaucoup ont en tête est un enfant à l'école collé à l'écran toute la journée. Cela ne correspond pas à la réalité. La tablette à l'école est un outil de travail. Dans notre jeunesse, c'était la calculatrice. Aujourd'hui, c'est la tablette. L'élève l'utilise au moment où l'enseignant le demande. Je peux vous rassurer, nous continuons à faire des camps, des projets en extérieur, à apprendre de, avec et dans la nature. Là où il faut regarder de près, c'est dans l'utilisation des appareils privés à la maison et en dehors de l'école. C'est là que les parents et la société doivent assumer leurs responsabilités. Les écoles apportent leur aide, mais les parents ne peuvent pas se décharger de cette responsabilité.

Nous devons arrêter de nous comparer aux pays scandinaves, qui adaptent leur stratégie et qui font marche arrière. En arrière, mais pas au Moyen Age! Sans initiation ni formation, ils ont introduit la numérisation. Or, nous ne commettons pas les mêmes erreurs. On a compris comment cela peut se passer et comment cela doit se passer. On prépare le terrain. L'enseignement avec et sur les médias numériques est ancré dans le Lehrplan 21 et le PER. Les enseignants germanophones sont tous formés. On a commencé à former les enseignants francophones. C'est dans ce contexte que nous avons commencé à travailler avec les élèves. Le terrain est donc parfaitement préparé.

La proposition comble également une autre lacune du système. Imaginons un travailleur qui doit amener son marteau, sa scie, son tracteur ou son ordinateur au travail parce que son employeur ne lui fournit pas les outils dont il a besoin. C'est une situation que nous ne connaissons pas ou que nous ne rencontrons que très rarement. Pour les enseignants du canton de Fribourg, c'est une réalité depuis des années. Ce sont les communes qui ont financé les ordinateurs des enseignants ou les enseignants qui les ont payés eux-mêmes. Cette situation n'est pas acceptable. Avec ce projet, nous pouvons enfin remettre de l'ordre. Le canton en tant qu'employeur équipe tous ses employés en conséquence.

Der Vorschlag ist ein Kompromiss, der es allen Gemeinden und Schulen erlaubt, in dieser Frage einen eigenen Rhythmus anzuschlagen.

Vous l'aurez compris, je vous prie d'accepter le projet bis de la commission.

Kehl Roland (*VEA/GB, SE*). Meine Interessensbindung: Ich bin Lehrer an einem Kollegium in diesem Kanton und ich spreche in meinem eigenen Namen.

Und ich musste etwas lachen. Wir haben jetzt eigentlich alle deutschsprachigen Vertreter im Grossen Rat, die etwas mit Bildung zu tun haben. Und ich glaube, ich komplettiere einfach diesen Reigen noch.

Als Einwohner einer Sensler Gemeinde und Vater von drei Kindern habe ich konkrete Erfahrungen mit dem Konzept eins zu eins auf Niveau "cycle d'orientation" (CO). Es wäre dummm zu behaupten, dass Tablets im Unterricht keine Herausforderung sind. Ich nenne nur ein Beispiel: Anwendungen von künstlicher Intelligenz sind für Lehrpersonen mitunter schwierig zu kontrollieren. Aber insgesamt ist aus meiner Erfahrung das Eins-zu-eins-Konzept ein Vollerfolg. Und deshalb war ich doch etwas konsterniert, zu sehen, dass der Funke von Deutschfreiburg nicht auf die französischsprachigen Gemeinden übergesprungen ist. Vom Geist der ursprünglichen Motion Bürdel/Perler ist heute nicht mehr viel übrig. Im Gegenteil: Es war sogar von Höchstdotationen die Rede, und sie hätten das bewährte Konzept von eins zu eins in Deutschfreiburg doch arg gefährdet. Meine Kinder kennen ihr Schul-iPad als ein Arbeitsgerät, auch zu Hause. Sie recherchieren, sie machen Podcasts, sie erstellen Präsentationen, sie lernen Fremdsprachen. Und weil die Schule streng darüber wacht, welche Applikationen auf den Geräten installiert sind, muss ich als Vater eigentlich selten Kontrollaufgaben wahrnehmen. Meine Tochter benutzt das iPad, das sie vor mittlerweile fünf Jahren von der Schule erhalten und vor zwei Jahren der OS abkaufen konnte, immer noch täglich in der Schule und zu Hause – so viel zum Thema Lebensdauer.

Aber das zähe Ringen um "équipement numérique pour l'école obligatoire" (ENEO) hat uns Deutschfreiburgerinnen und Deutschfreiburgern aufgezeigt, dass die verschiedenen Kulturen und Sprachen in unserem Kanton in ihrem eigenen Tempo und auf ihre je eigene Art und Weise die Bildung in der digitalen Sphäre gestalten wollen.

Deshalb ist die nun vorliegende Version bis von ENEO ein gelungener Kompromiss, insbesondere Artikel 22, der jetzt von "Empfehlungen" spricht und nicht mehr von Vorschriften. Die Version bis von ENEO blockiert die progressiven Gemeinden nicht mit ihren bereits bestehenden Projekten im Bereich eins zu eins, und gleichzeitig lädt sie andere Gemeinden, die

die Implementierung der digitalen Bildung nach den Rahmenlehrplänen noch nicht abgeschlossen haben, ein, die nötigen Anschaffungen ins Auge zu fassen.

Seit der Motion Bürdel/Perler ist viel Wasser die Saane hinabgeflossen. Zwei Fachreferate des Klubs Bildung und Erziehung haben aufgezeigt, dass der Einzug digitaler Geräte in die Volksschule unvermeidbar ist, aber im Hinblick auf künftige Kompetenzen von Kindern und Jugendlichen auch unverzichtbar. Die beiden Forschenden haben aufgezeigt, dass wir uns aber bei den politischen Entscheidungen von Wissenschaftlichkeit und Weitsicht leiten lassen sollten.

Die Diskussion um Fragen der Ausstattung, der Kostenübernahme hat bei vielen Aussenstehenden, die wir auch am Dienstagabend sehen konnten, den Eindruck erweckt, der Kanton verkürze das ganze Thema der digitalen Bildung auf die Anschaffung von Geräten.

In der heutigen Abstimmung geht es tatsächlich ausschliesslich um die Strategie zur Ausrüstung der obligatorischen Schulen und des Lehrpersonals mit Geräten und um die Finanzierung. Es geht heute nicht um eine digitale Bildungsstrategie. Sie ist nicht Teil des Geschäfts und dennoch erwarten die Freiburgerinnen und Freiburger zurecht, dass wir nicht nur über das Was sprechen, sondern auch über das Wie. Wie man die empfohlenen Geräte einsetzt, ist sogar die wichtigere Frage, wenn es um Bildungserfolg geht. Ein Tablet in einem Schulzimmer ist kein Garant für guten Unterricht. Die Qualität des Unterrichts ist in hohem Masse abhängig von den fachlichen, didaktischen, sozialen und kommunikativen Fähigkeiten einer Lehrperson. Deshalb braucht es für unsere Lehrpersonen eine solide Aus- und Weiterbildung, sowohl in der Erstausbildung an der pädagogischen Hochschule oder Universität als auch in der Weiterbildung. Für mich ist deshalb klar, dass es noch für eine lange Zeit Anstrengungen im Bereich der Aus- und Weiterbildung braucht.

In diesem Sinne lade ich Sie ein, auf dieses Geschäft einzutreten und das Dekret in der Version bis anzunehmen.

Bapst Bernard (*UDC/SVP, GR*). Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Mes liens d'intérêts avec cet objet: j'étais membre de la commission ENEO.

Je ne vais pas revenir sur les propositions et décisions de la commission, vous les avez abondamment entendues. Je voudrais juste formuler une remarque et revenir sur le fonctionnement de nos écoles, qui me questionne. Dans un petit canton comme le nôtre, avec une Direction, deux chefs de service – un francophone, un germanophone –, malgré les langues et les plans d'études différents, avoir de telles différences de fonctionnement et d'équipements me questionne. Pour moi, la langue ne doit pas donner naissance à de telles disparités d'équipements entre nos écoles. Je me pose la question suivante: n'attend-on pas, dans l'une des filières, un problème sous-jacent?

Les deux tiers de notre groupe accepteront le projet proposé par la commission et le reste le rejettéra ou s'abstiendra.

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Ich spreche in meinem eigenen Namen.

Meine Interessensbindungen: Ich bin Schuldirektorin einer Primarschule, welche das Glück haben wird, eine Pilotenschule zu sein bei der Implementierung des digitalen Wandels und beim Herausfinden, wie und wo die Digitalität im Schulentwicklungsprozess einen sinnvollen Platz finden kann.

Ich durfte vor über zwanzig Jahren auf Kosten des Staates eine Ausbildung absolvieren, um anschliessend in einem Mandat von Fritic während circa fünfzehn Jahren die Lehrpersonen weiterzubilden, um den Einsatz der Computer im Schulalltag sinnvoll zu gestalten. Und ich habe aktuell noch ein Mandat vom Kanton als sogenannter pädagogischer Informations- und Kommunikationstechnologie-Support (PICTS) an unserer Schule, bin also gemeinsam mit zwei anderen Ansprechpersonen für den pädagogischen ICT-Support bei uns zuständig.

Zum vorliegenden "projet bis" werde ich ja sagen, wenn auch mit einem weinenden Auge und ein bisschen Zähneknirschen. Dies nicht etwa, weil es mir zu weit geht, sondern weil es viel zu wenig zukunftsgerichtet ist.

Ich habe übrigens damals der Motion Bürdel/Perler nicht zugestimmt. Nicht weil ich gegen die Motion war, sondern weil ich es nicht richtig fand, dass die Primarschulen einfach ausgeschlossen wurden.

Der Staatsrat und auch der Grossrat haben per Gesetz gemeinsam mit den Gemeindebehörden den Auftrag, dafür zu sorgen, dass die Schule ihren Auftrag erfüllen kann, und dazu gehört unter anderem auch, den Lehrplan einzuhalten. Man weiss heute, dass der Lehrplan in der 1H und 2H teilweise nicht mehr erfüllt werden kann, weil man die ICT vollständig aus deren Schulzimmern verbannt. Dennoch sah man sich unter anderem auch zu diesem Schritt gezwungen, um den kleinsten gemeinsamen Nenner zwischen der deutschen und der frankophonen Schulkultur zu finden und das Projekt nicht gänzlich scheitern zu lassen.

Ein kleiner gemeinsamer Nenner könnte auch sein, die Augen nicht vor der Realität zu verschliessen. Sie ist nicht weniger real, nur weil wir sie nicht sehen wollen. Man kann auch die künstliche Intelligenz (KI) sinnvoll in das eigene Leben und auch in die Schule integrieren oder man kann die Augen davor verschliessen. Aber verschwinden wird sie dennoch nicht mehr aus der Gesellschaft. Natürlich muss man auch diese hinterfragen und wissen, wie man damit umgeht, um sich nicht zu

blamieren, wenn man beispielsweise alles, was ChatGPT und Co. ausspucken, weiterverbreitet, ohne es zu hinterfragen oder zu überarbeiten. Ich bin übrigens überzeugt, auch hier im Saal jeweils herauszuhören, wenn jemand in deutscher Sprache eine von KI generierte Rede hält. Aber ist das nun schlimm?

Unterstützungsangebote sind dazu da, dass man sie nutzt – egal, ob das nun ein Rollator, eine Lesebrille, ein Hörgerät, ein Wörterbuch, ein Therapeut, KI oder ein Tablet ist. Man muss zum richtigen Zeitpunkt lernen, sie richtig und im richtigen Moment zu nutzen. Und wo, bitte schön, soll heute den Kindern und Jugendlichen der sinnvolle Umgang mit den Medien gelehrt werden, wenn nicht in der Schule? Das Elternhaus ist auch aus nachvollziehbaren Gründen sehr schnell überfordert damit, obwohl es kaum mehr Kinder und Jugendliche gibt, welche nicht irgendein eigenes technisches Gerät besitzen. Bekanntlich lernt man Schwimmen nicht im Sandkasten, obwohl das nachhaltiger wäre als ein Schwimmbad. Der verantwortungsbewusste Umgang mit den Medien kann auch nicht in einer Trockenübung gelehrt werden.

In der Weiterbildung unserer Lehrpersonen in den letzten Jahren zur Umsetzung des Lehrplans 21 wurde eine Formulierung immer wieder hervorgehoben und hat nun nachhaltig und positiv im Schulalltag Einzug gefunden: noch nicht! Das kleine Wörtlein "noch" bekam eine neue Wichtigkeit: Wenn wir den Schülerinnen und Schülern das Feedback geben, dass sie beispielsweise ein gewünschtes Verhalten "noch" nicht zeigen, hört sich dies positiver und vor allem motivierender an, als wenn sie einfach hören, dass sie das Lernziel nicht erreicht haben.

So schliesse ich heute auch mit der Hoffnung, dass es einfach "noch" nicht Zeit ist für ein ausgereifteres und ein zukunftsgerichteteres Projekt, und bin froh, wenn das vorliegende "projet bis" eine Mehrheit findet. Zumindest verbaut es keine Weiterentwicklung, und angesichts der Diskussionen in den vergangenen Monaten ist dies schon eine grosse Errungenschaft.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je remercie les député-e-s pour leur entrée en matière et, comme je l'ai entendu, pour le soutien d'une grande majorité de ce parlement. Je me réjouis de discuter des amendements et de la version bis de la commission.

Il y a quelques questions auxquelles je peux répondre. M^{me} la Députée Moura, vous vous inquiétez du fait qu'à l'école, on utilise plutôt Mac alors qu'à l'Etat, on travaille sur PC. Je peux vous rassurer sur ce point: le domaine scolaire, y compris les directions d'écoles et les enseignants, seront gérés par Fritic et non par le SITel. Aujourd'hui, avec le système cloud, les deux systèmes peuvent coexister. Ainsi, chaque école pourra développer ses propres projets comme elle le souhaite, avec le système qu'elle aura choisi. Je suis heureuse que votre situation en termes de dotation, soit 100 outils numériques, vous satisfasse. Je tiens néanmoins à préciser qu'avec l'introduction de la nouvelle discipline scolaire éducation numérique, ces dotations devront évidemment être réévaluées parce que les besoins vont certainement changer.

M. le Député Gaillard, j'aimerais juste rappeler que dans la loi scolaire fribourgeoise de 2014, les outils numériques sont considérés comme de l'infrastructure. En effet, à l'époque, les outils numériques étaient des ordinateurs fixes dans les salles informatiques. Dans le message même, il est bien précisé que ce qui est numérique est de l'infrastructure et l'infrastructure est à la charge des communes. Il est donc important qu'aujourd'hui, nous changions la loi scolaire pour préciser ce que signifient ces outils numériques. Parce qu'aujourd'hui, ce sont des tablettes que l'on glisse dans le sac, qu'on déplace. Cela n'est pas comparable avec l'infrastructure telle qu'on l'imaginait il y a encore onze ans. Ainsi, le projet bis de la commission est utile pour sortir le numérique de l'infrastructure. Je pense qu'il est important que nous menions ce débat, ensemble, afin d'adapter la loi aux avancées technologiques et pédagogiques.

Les recommandations, M. le Député Michelod, pour tout ce qui concerne l'école, se feront toujours de la même façon. Les enseignants et les techniciens seront consultés. La consultation nous permettra de définir quels sont les besoins minimaux et quels sont les besoins maximaux tels qu'ils ont été prévus par la commission dans sa version bis.

M. le Député Kubski, vous mettez en doute les résultats scientifiques sur l'impact écologique. Je le regrette, parce que la commission avait souhaité que nous mandations une entreprise externe pour élaborer ces calculs et ces analyses. Nous avons consulté une entreprise reconnue pour son sérieux. Si vous avez d'autres informations, nous vous saurions gré de nous les donner afin que nous puissions les comparer. Cette entreprise – en qui j'ai toute confiance – a élaboré ces calculs, ces analyses et ces pourcentages avec le plus grand sérieux.

M. le Député Kehl, vous pouvez être rassuré: la formation et la formation continue sont en place. La commission avait, avant le projet ENEO, voulu séparer tout ce qui avait trait à la formation des enseignants. Nous avons donc bien avancé de ce côté-là. Les concepts de formation et de formation continue sont en place et les moyens sont là également.

Enfin, M. le Député Bapst, il y a effectivement une différence de tempo entre les deux régions linguistiques de notre canton. C'est un fait. Nous avons l'habitude de travailler avec des cultures scolaires différentes. Nous sommes néanmoins l'exemple qui montre que nous pouvons travailler ensemble et faire des liens. Ce sont les plans d'études qui définissent ces différences de tempo. On n'avance pas au même rythme du côté latin que du côté germanophone. Le tout est organisé différemment

et les rythmes des plans d'études sont différents. Mais, à Fribourg, on essaie de rapprocher ces régions linguistiques afin d'obtenir de bonnes idées d'un côté comme de l'autre. Et je pense que Fribourg est un exemple où cela fonctionne très bien.

Vial Pierre (PS/SP, VE). Je vais simplement remercier les personnes qui sont intervenues pour soutenir ce projet et qui ont apporté des éléments sur lesquels il faut bien sûr insister: l'idée que ce projet est un compromis, la question de la sobriété, la question de la mutualisation. J'ai apprécié que, dans ce plenum, on ait distingué l'informatique à l'école de l'usage privé, notamment des réseaux sociaux, qui est nettement plus problématique, que l'on ait relevé les avancées qui ont été faites grâce à ce projet, même si ces avancées ne sont pas spectaculaires, que l'on ait relevé les faiblesses de notre projet, ce qu'on aurait pu faire et qu'on fera peut-être un jour, ainsi que les différences entre les communautés linguistiques qui ont, surtout au début du travail de la commission, représenté un obstacle.

Je reviens sur la question de M. Michellod. Je ne l'ai pas comprise de la même manière que M^{me} la Représentante du Gouvernement. Je vais la lier à la question de M. Gaillard. Si j'ai bien compris, la question était de savoir si ces recommandations seraient un jour contraignantes et s'il y aurait une obligation de les suivre, auquel cas il ne s'agirait plus vraiment de recommandations. Il est vrai que la formulation de l'article 104b n'est pas très heureuse sur ce point, en particulier lorsqu'il est précisé que les communes ont jusqu'en 2030-2031 pour suivre ces recommandations. Il y a là quelque chose qui peut porter à interprétation. Quoi qu'il en soit, toutes les discussions de la commission à ce sujet étaient vraiment très, très claires. Il s'agissait uniquement de recommandations qui n'avaient pas valeur d'obligation pour les communes.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail.

Première lecture

I. Acte principal : loi sur la scolarité obligatoire (loi scolaire, LS)

Art. 22a

Vial Pierre (PS/SP, VE). L'article 22a fixe l'équipement des élèves, la façon dont ils sont équipés en informatique, ce que font les communes, à savoir qu'elles mettent à la disposition des élèves le matériel et qu'elles en assurent le support technique, uniquement pour l'aspect matériel ou hardware. Les tâches de l'Etat sont également fixées. On y retrouve le principe de mutualisation que nous avons introduit dans nos travaux, ainsi que le fait que l'Etat émette des recommandations et non pas une obligation au niveau de l'équipement. On y trouve également l'idée, évoquée dans mon rapport, que la direction doit définir des standards de qualité afin de s'assurer que le matériel acquis par les communes puisse être intégré dans le système global mis en place par l'Etat.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le Conseil d'Etat se rallie à la version bis de la Commission en mettant en évidence que la sobriété et la mutualisation sont des éléments importants.

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Mes liens d'intérêts: directeur d'école primaire, enseignant au CO, parent de trois jeunes utilisant quotidiennement les moyens numériques dans leurs études et un peu trop dans leurs loisirs.

Je dépose l'amendement suivant: "La Direction émet des recommandations sur les dotations minimales et maximales de l'équipement numérique des élèves par degré de scolarité. A des fins de sobriété, elle promeut la mutualisation des équipements numériques. L'acquisition d'appareils se base sur un concept d'utilisation pédagogique déposé par les établissements."

Cet amendement va dans le sens d'une efficience et non d'un gaspillage de ressources matérielles dans la poursuite du concept pédagogique EdNum. Vous le savez, nous avons en ligne de mire un programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) très austère. Tout le monde va devoir se serrer la ceinture: l'Etat, les communes, les employés et la population. Il serait regrettable que ces efforts soient mis à mal par une gestion trop dispendieuse de ces supports numériques. Quand les moyens financiers sont là, il est toujours possible d'être intelligent. Quand les moyens manquent, il est obligatoire de l'être. Les établissements et leur direction sont les plus à même de se rendre compte de la réalité du terrain: un ou plusieurs bâtiments, distribution géographique de ceux-ci, projet pédagogique particulier comme le plein air et l'éducation en vue d'un développement durable (EDD), pourcentage d'utilisation annuelle des ressources dans les classes et j'en passe.

Je vous demande donc de faire bon accueil à cet amendement, qui rejoint partiellement, dans l'intention, celui de M^{me} Liliane Galley, mais qui met, tout de même, en avant le terme d'"utilisation", propre au terrain, où les partenaires locaux de l'établissement, les directions, les enseignants et les responsables communaux pourront trouver la solution adéquate pour leur école.

Je vous remercie donc de faire bon accueil à cet amendement.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). J'ai précédemment déclaré mes liens d'intérêt et fait un discours assez long lors de l'entrée en matière. Je ne reviendrai pas sur ces éléments. L'amendement que je propose aujourd'hui vise à retravailler un amendement que j'avais effectivement déposé en commission. Celui-ci avait été rejeté. Il est maintenant repris par mon collègue Sudan.

Un élément est passé à la trappe lors du passage du projet ENEO au projet ENEO bis: le portail d'acquisition centralisé qui fait que les communes pouvaient commander le matériel auprès du canton. Cette commande de matériel était conditionnée à différents éléments, dont des éléments pédagogiques. On parlait d'un concept pédagogique dans le message. Du moment où l'on a tracé ce portail d'acquisition centralisé, on n'est pas revenu sur cette question de concept pédagogique. Or, cet élément me semble important pour justifier l'achat d'équipements qui doit être au service des usages pédagogiques et non être déconnecté de ces usages pédagogiques. Je propose donc l'amendement suivant: "La Direction émet des recommandations sur les dotations minimales et maximales de l'équipement numérique des élèves par degré de scolarité et encourage les établissements scolaires à se doter d'un concept pédagogique justifiant les besoins en équipements. A des fins de sobriété, elle promeut la mutualisation des équipements numériques."

Il s'agit d'un encouragement de la part de l'Etat et plus une condition d'acquisition vu que celle-ci se fait directement par les communes et non plus, comme c'était le cas dans le projet ENEO, par le canton.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Je ne peux pas me rallier à ces deux amendements puisque le Conseil d'Etat n'a pas pu en discuter. Néanmoins, j'aimerais énoncer trois raisons qui me font dire qu'il n'est pas nécessaire d'inscrire ces amendements dans la loi:

1. Il s'agit de questions opérationnelles. Or, on n'a pas pour habitude de mettre des questions opérationnelles trop précises dans la loi.
2. Il est déjà prévu que les directions d'écoles soient accompagnées par les personnes ressources que nous allons mettre en place dans les cercles scolaires pour déterminer les besoins en équipement numérique selon les exigences pédagogiques. Les enseignants seront formés à l'utilisation de ce matériel et les personnes ressources seront disponibles pour les accompagner.
3. Je fais entièrement confiance aux écoles et aux communes pour acquérir le matériel nécessaire, basé sur un concept cohérent, pertinent et surtout économique.

Vial Pierre (PS/SP, VE). L'amendement de M. Sudan n'a pas été déposé en commission. En revanche, celui de M^{me} Galley l'a été. La commission était, à peu de choses près, du même avis que M^{me} la Représentante du Gouvernement, à savoir qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter cet élément à cet endroit. Cela ne veut pas dire que la commission jugeait ce concept inutile, mais cette idée de concept était déjà évoquée dans le message. Elle est déjà suffisamment claire vu la structure du reste.

Je manque peut-être de subtilité, mais je ne vois pas vraiment la différence entre l'amendement de M. Sudan et celui de M^{me} Galley, si ce n'est peut-être que la formulation de celui de M. Sudan me semble un peu plus contraignante que dans celui de M^{me} Galley, où il y a la volonté d'encourager.

A 8 voix contre 2 et 1 abstention, la commission s'était prononcée contre l'amendement de M^{me} Galley.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'avais réussi à comprendre la différence: dans l'amendement de M^{me} Galley, les communes établissent ce concept; dans celui de Mons Sudan, ce sont les directions d'établissements, ce qui me paraît plus logique. Je me positionnerai plutôt en faveur de l'amendement de M. Sudan puisque ce sont les établissements et non les communes qui établissent ce concept.

En revanche, j'avais cru comprendre qu'actuellement, ces concepts n'existaient pas et qu'ils allaient être mis en place. S'il s'agit d'une nouveauté, pourquoi ne pas la mettre dans la loi? Cela ne mange pas de pain. Par contre, si l'on ne met pas cet élément dans la loi, on peut avoir un flou. La mise en place de ces concepts pourrait tranquilliser les établissements et les enseignants. C'est par le fait que c'est nouveau. Si cela n'avait pas été le cas, j'aurais proposé de les refuser. En principe, je voterai pour l'amendement de M. Sudan.

Galley Liliane (VEA/GB, FV). J'émets juste une précision à l'intention de M^{me} de Weck. Dans ma formulation finale, je parle aussi de concept d'établissements scolaires. Le mot "communes" était une erreur. Ma dernière version parle également d'"établissements scolaires".

Sudan Stéphane (Le Centre/Die Mitte, GR). Je souhaite éclaircir le flou qui règne sur ces deux amendements, qui se rejoignent sur le fond. Mon souci est d'apporter une clarification et une sérénité sur l'utilisation. Nous sommes en train d'élaborer le concept pédagogique. Les enseignants de 5H à 6H sont formés à cet éducation numérique, mais l'utilisation des futurs moyens doit être réglée de manière efficiente, raison pour laquelle je vous propose d'ajouter: "l'acquisition d'appareils se base sur un concept d'utilisation pédagogique". Il s'agit de l'utilisation sur le terrain, déposée par les établissements, établissements qui

comprènnent bien sûr tous les partenaires: en tant que directeur, enseignant ou conseiller communal, on ne peut pas travailler seul. Mais tous ensemble, nous arriverons à poser quelque chose de valable et pas trop dispendieux.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis).
- > Au vote sur l'alinéa 2, la proposition du député Sudan, opposée à la proposition de la députée Galley, est acceptée par 68 voix contre 23. Il y a 3 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Galley:

Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 23.*

Ont voté en faveur de l'amendement Sudan:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutsch Rudolf (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menétry Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tschümpelrin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 68.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP). *Total: 3.*

- > Au vote sur l'alinéa 2, la proposition du député Sudan, opposée à la proposition de la commission (projet bis), est acceptée par 67 voix contre 27. Il y a 1 abstention.
- > L'alinéa 2 est modifié selon la proposition du député Sudan.

Ont voté en faveur de l'amendement Sudan:

Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC / SVP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte)

Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menétrey Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michelod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). Total: 67.

Ont voté en faveur du projet bis:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bonny David (SC,PS / SP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Julmy Markus (SE,Le Centre / Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Steiert Thierry (FV,PS / SP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB). Total: 27.

S'est abstenu:

Vial Pierre (VE,PS / SP). Total: 1.

> Pour le reste, l'article 22a est modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 57 al. 2

Vial Pierre (PS/SP, VE). Le point b est ici modifié, avec un petit ajout par rapport à l'infrastructure informatique mise en place par les communes, qui doit être conforme aux standards définis par la Direction.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le Conseil d'Etat se rallie à la version bis de la commission.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 66 al. 2

Vial Pierre (PS/SP, VE). Cet alinéa 2 est modifié. Il faut bien comprendre la transformation opérée: au lieu de tout formuler dans le même alinéa, on a désormais un alinéa qui contient les sous-points a, b, c. Ce qui était formulé aux sous-point a et b se trouvait dans l'ancien alinéa 2. La nouveauté se trouve au point c. Elle dit que l'équipement numérique du personnel administratif cantonal et du corps enseignant est désormais financé par le canton. On parle ici de l'école primaire. On aura la même chose à l'article 71 pour l'école secondaire. Le point d parle de la gestion centralisée et du support technique de la partie logicielle qui, elle aussi, sera assumée par le canton.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le Conseil d'Etat se rallie à la version bis de la commission. Il est important de pouvoir clarifier, dans cet article, les différents financements à la charge du canton et des communes. Je pense qu'il est important de rafraîchir cette partie-là pour l'adapter à la société actuelle.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 71 al. 2

Vial Pierre (PS/SP, VE). Le principe est le même qu'à l'article 66 mais cette fois-ci pour le CO au lieu de l'école primaire.

Bonvin-Sansonnen Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le Conseil d'Etat se rallie à la version bis de la commission en acceptant cette lettre d. Celle-ci permet de mettre en évidence la prise en charge par le canton de la gestion centralisée et le support technique de l'ensemble du parc informatique.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 104b

Vial Pierre (PS/SP, VE). Dans le projet ENEO, cet article concernait la mise en place du portail d'acquisition. Ce volet-là, vu la proposition de la commission, est supprimé. Ne reste donc plus que le délai donné aux communes pour satisfaire aux standards de l'infrastructure informatique. Ce délai est fixé à 2030-2031. Il y a ici la phrase que j'évoquais précédemment: «Les élèves seront équipés conformément aux recommandations de dotation émises par la direction dans ce même délai.» On peut se demander si cette formulation est heureuse sachant qu'il s'agit de recommandations. Cela fait-il vraiment du sens de fixer un délai pour suivre des recommandations? La question est pertinente.

Bonvin-Sansonnen Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. On m'a demandé pourquoi l'OCMS n'était plus l'acteur de ce projet comme il l'était dans le premier projet et dans ENEO. Le modèle économique développé par l'OCMS pour pouvoir équiper tous les élèves et toutes les écoles du canton se basait sur une très petite marge et le volume faisait qu'il pouvait s'en sortir. Si les communes ne sont plus obligées d'acheter à l'OCMS, ce modèle économique n'est plus pertinent, donc plus valable. Dès lors, l'OCMS n'est plus un acteur dans ce projet bis parce que son intervention n'est plus nécessaire. Chaque commune sera libre d'acheter le matériel là où elle le souhaite.

Gaillard Bertrand (Le Centre/Die Mitte, GR). J'ai déposé un amendement visant à un introduire un nouvel alinéa 2: "Une année après le terme du délai mentionné à l'alinéa 1, l'Etat reprend en totalité l'équipement des élèves selon les dotations, à savoir notamment leur renouvellement et les charges de fonctionnement."

Cet amendement propose d'inscrire une disposition qui prescrit que si les communes assument l'investissement pour équiper les écoles et les enfants d'ordinateurs ou tablettes selon les normes fixées par l'Etat, au terme du délai de mise en œuvre fixé à l'alinéa 1 – soit l'année 2030/31 –, l'Etat reprend à sa charge l'ensemble des équipements des élèves, soit les ordinateurs et les tablettes.

Cet amendement n'a pas pour but de créer une guéguerre financière entre les communes et l'Etat. Il vise à fixer une temporalité. Dans six ans, la Direction, qui aura suivi l'évolution de mise en œuvre, pourra déterminer si cela reste cohérent de maintenir cette situation ou si une certaine efficience, coordination, doit être recherchée. Le Conseil d'Etat peut en tout temps révoquer cet article que je rajoute. Il est de sa compétence de faire modifier une loi rapidement, en un ou deux mois. Pour un député, il est plus difficile de le faire: il devrait peut-être dans un premier temps déposer un postulat, puis une motion. Cela peut prendre des mois. Le pragmatisme voudrait que l'autorité puisse suivre le contrôle et changer les choses. Actuellement, on vit dans la peur du PAFE. On ne sait pas qui seront les gagnants ni les perdants. A la fin, c'est le citoyen qui paie quand même. Dans six ans, on connaîtra les conséquences du PAFE. Si les communes sont submergées par les charges qu'elles auront reçues – notamment des EMS, etc. –, le canton lui-même comprendra très bien que la reprise de ces infrastructures est sensée.

Je sais que M^{me} la Représentante du Gouvernement ne pourra pas se rallier, mais cet amendement est à considérer dans sa temporalité plus que sous l'angle financier. Je vous demande donc de le soutenir.

Kubski Grégoire (PS/SP, GR). Je crois qu'il faut être honnête: ce n'est pas au Conseil d'Etat de modifier un amendement qui a été introduit dans la loi par le Grand Conseil. Le Conseil d'Etat n'a pas de compétences au niveau législatif et il ne pourra pas, dans six ans, revenir sur cet amendement en disant que les calculs financiers sont un peu différents. Seul ce plenum a la compétence de modifier cet amendement. On ne va donc pas introduire à la légère un amendement en pensant qu'il peut être plus tard modifié par l'exécutif parce que ce n'est pas le cas. Ce que dit M. Gaillard est faux.

M. Gaillard est par ailleurs en train de mettre le feu à la répartition entre canton et communes. Un équilibre a été trouvé, préservant la paix. Et là, tout à coup, on a cet amendement en faveur des communes, qui casse cet équilibre trouvé par le projet bis. Et enfin vient la question du référendum, car cet amendement va augmenter de manière massive le coût à la

charge de l'Etat. Si l'on l'accepte, on risque un référendum et donc de détruire tout le projet, raison pour laquelle le groupe socialiste s'y opposera clairement.

de Week Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Pour les mêmes raisons exprimées par M. Kubski, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux va refuser cet amendement.

M. Gaillard, vous nous dites que ce n'est pas une guéguerre entre le canton et les communes. Or, c'est quand même un pavé dans la mare, un pavé qui, si nous acceptons cet amendement, coûtera 35 millions au canton! Nous avons fait tout ce travail en commission pour retrouver un équilibre, tant au point de vue financier qu'au point de vue pédagogique et des compétences. Si on accepte cet amendement, on remet en cause l'équilibre qui a été trouvé.

Maintenant, cela ne charge pas davantage les communes car elles, ce sont des frais qu'elles ont déjà. Au contraire, vous êtes déjà soulagés de 35 millions grâce aux équipements du personnel qui sont repris qui sont repris par l'Etat, les frais de gestion et de centralisation du support informatique. Donc, déjà, on soulage les communes de 35 millions. Maintenant, si dans quatre ou cinq ans, on se rend compte que les coûts sont trop élevés, rien ne nous empêche de déposer une motion. Je vous rappelle que le délai de réponse est de cinq mois. On peut aussi mettre la pression afin que cette motion soit traitée au plus vite. Et le canton le comprendra s'il existe un déséquilibre. Tandis que là, c'est nous forcer la main dans cinq ans, cela n'est pas nécessaire. Et déséquilibre ce que nous avons fait. Je ne peux que vous conseiller de refuser cet amendement.

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Pour une fois, je suis d'accord avec M. Kubski. Sous l'angle institutionnel, sous l'angle des compétences entre le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, ce qu'il a dit est totalement juste. Si ce nouvel alinéa est accepté, il entre en force. Et puis, comme conséquence, dans cinq ans, les coûts reviennent à la charge du canton.

M. Gaillard, vous dites ne pas vouloir déclencher une guéguerre financière, mais vous avez parlé à trois au quatre reprises du PAFE. On voit donc très bien que là-derrière, l'aspect financier prédomine. Personnellement, je ne supporte plus ces guéguerres entre le canton et les communes. Et ici, on veut en rajouter une couche. C'est pour cela qu'au sein de ce Parlement, on commence à systématiquement se regarder en chiens de faïence entre les représentants des communes et d'autres députés. Cela ne va plus. Je vous demande donc de rejeter cet amendement. Et s'il passe, je refuserai ce projet de loi lors du vote final.

Bürdel Daniel (Le Centre/Die Mitte, SE). Ich war Mitglied der Kommission und wir haben eben diesen Kompromiss zusammen geschmiedet, um jetzt ein "projet bis", das auch akzeptiert werden kann, durchzubringen. Effektiv, die Motion Perler/Bürdel, die wir 2019 lanciert haben, ging genau von diesem Prinzip aus, das Herr Gaillard jetzt wieder ins Spiel bringt, welches dem ersten Wunsch des Kantonsparlaments entspräche und das wir 2020 eben auch akzeptiert haben.

Ich denke, also rein aus Kommissionssicht, wie wir das diskutiert haben, lehne ich das ebenfalls ab. Als Kompromissvorschlag könnte ich mir für eine zweite oder dritte Lesung dann vorstellen, dass man das noch genauer präzisiert. Herr Gaillard hat angedeutet, in welchem Sinne es interpretiert werden könnte. Wenn man 2032 eine Version einbringt, die eine "bascule fiscale" oder ein "désenchevêtrement des tâches (DETTEC) scolaires" miteinbezieht, dann haben wir, glaube ich, etwas in diese Richtung der Vereinfachung der finanziellen Ströme geschaffen, und in diese Richtung könnte man das "amendement" noch weiterentwickeln, dass man eben dort auch zustimmen kann. Also rein aus Kommissionssicht stütze ich das "amendement" Gaillard nicht, aber ich kann ihm durchaus seine positiven Seiten abgewinnen.

Morand Jacques (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Je vous invite à soutenir l'amendement déposé au nom du Club des communes par M. Bertrand Gaillard.

M^{me} la Représentante a précisé que les infrastructures sont à la charge des communes. Les ordinateurs fixes d'autan étaient des infrastructures – c'est en tous cas ce que disait la loi. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas vu que ce sont des éléments mobiles. Ce sont des outils d'instruction qui seraient à la charge du canton.

L'espace-temps proposé aujourd'hui donnera la possibilité à chaque commune de mettre à niveau son parc informatique en fonction des besoins pédagogiques et de l'utilisation de ce matériel. Ensuite, si l'Etat reprend ceci, il aura la possibilité de déplacer le matériel d'un centre scolaire à un autre en fonction des types de matériel, de l'enseignement pédagogique, du suivi et des achats futurs. Alors oui, on a accepté que les communes prennent en charge ceci le temps qu'on soit tous à niveau en fonction de ce qui a été dit par rapport à l'utilisation de ce matériel. Mais le canton pourrait ensuite prendre la main par rapport au suivi et à l'entretien.

On pourrait dire aussi que, bascule fiscale ou non, à la fin, ça sera de toute façon le contribuable qui paiera. S'il paie un peu plus au canton et un peu moins à la commune, ou l'inverse, ça sera l'argent de nos impôts qui financera ce matériel. En soutenant cet amendement, on laisse le temps de mettre à niveau ce principe de sorte que l'Etat puisse ensuite, une fois que tout sera en place, reprendre ceci.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Evidemment, je vais m'opposer à cet amendement, non seulement parce que le Conseil d'Etat n'en a pas discuté, mais parce que je ne comprends pas pourquoi adopter un amendement qu'on prévoit déjà de retirer. Le Grand Conseil a tout loisir, dans cinq ans, de reprendre le dossier, de demander comment ça se passe dans les communes, dans les écoles, et de réévaluer la situation sans cet amendement. Et je pense qu'accepter cet amendement, c'est préparer les bâtons pour nous taper dessus dans cinq ans. Ce n'est pas ce que je souhaite, je soutiens donc la version bis de la commission parlementaire.

Vial Pierre (PS/SP, VE). Cet amendement n'ayant pas été déposé en commission, je ne peux pas m'exprimer en son nom. Cela dit, à titre personnel, je rejoins pas mal d'avis quant à sa pertinence. Je ne suis pas sûr que ce soit une bonne idée d'inscrire cela dans la loi aujourd'hui. Je suis sûr en revanche que les futur-e-s député-e-s auront tout loisir, dans cinq ans ou plus, de décider eux-mêmes de ce qu'il faut faire.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Au vote, la proposition du député Gaillard, opposée à la proposition de la commission, est rejetée par 78 voix contre 14. Il y a 2 abstentions.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Ont voté en faveur de l'amendement Gaillard:

Barras Eric (GR,UDC / SVP), Berset Nicolas (SC,UDC / SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC / SVP), Clément Christian (SC,Le Centre / Die Mitte), Dupré Lucas (GL,UDC / SVP), Fahrni Marc (VE,UDC / SVP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre / Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS / SP), Kolly Gabriel (GR,UDC / SVP), Morand Jacques (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC / SVP), Riedo Bruno (SE,UDC / SVP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre / Die Mitte), Zamofing Dominique (SC,Le Centre / Die Mitte). *Total: 14.*

Ont voté en faveur du projet bis:

Aebischer Eliane (SE,PS / SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard (GR,UDC / SVP), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Berset Alexandre (SC,VEA / GB), Berset Christel (FV,PS / SP), Bonny David (SC,PS / SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC / SVP), Brodard Claude (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bronchi Laurent (SC,VEA / GB), Bürdel Daniel (SE,Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA / GB), Collomb Eric (BR,Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC / SVP), Emonet Gaétan (VE,PS / SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA / GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre / Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Glauser Fritz (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre / Die Mitte), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC / SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS / SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kehl Roland (SE,VEA / GB), Kubski Grégoire (GR,PS / SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Lepori Sandra (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS / SP), Marmier Bruno (SC,VEA / GB), Menétry Lucie (SC,PS / SP), Mesot Roland (VE,UDC / SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre / Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS / SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Morel Bertrand (SC,Le Centre / Die Mitte), Moura Sophie (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Pasquier Nicolas (GR,VEA / GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre / Die Mitte), Peiry Stéphane (SC,UDC / SVP), Perler Urs (SE,VEA / GB), Pfister Vincent (FV,VEA / GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS / SP), Raetzo Carole (BR,VEA / GB), Raetzo Tina (BR,VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre / Die Mitte), Rey Alizée (SC,PS / SP), Roulin Daphné (GL,VEA / GB), Savary Daniel (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS / SP), Schneuwly Achim (SE,UDC / SVP), Schroeter Alexander (LA,PS / SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre / Die Mitte), Seewer Bojan (SE,Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (LA,PS / SP), Stöckli Markus (SE,VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC / SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC / SVP), Tritten Sophie (SC,VEA / GB), Tschümperlin Dominic (SE,Le Centre / Die Mitte), Vial Pierre (VE,PS / SP), Vonlanthen Alexandre (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Vuilleumier Julien (FV,VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wieland Philipp (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS / SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 78.*

Se sont abstenus:

Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre / Die Mitte), Steiert Thierry (FV,PS / SP). *Total: 2.*

Art. 104c

Vial Pierre (PS/SP, VE). Les articles 104c, 104d concernaient la bascule fiscale. Ils sont donc biffés.

Bonvin-Sansonrens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. Le Conseil d'Etat se rallie au biffage de cet article qui prévoyait la bascule fiscale.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 104d

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

II. Modifications accessoires

> Adopté.

III. Abrogations accessoires

> Adopté.

IV. Clauses finales

> Adopté.

Titre et préambule

> Adopté.

> La première lecture est ainsi terminée. La deuxième lecture aura lieu ultérieurement.

—

Mandat 2024-GC-255**Master en médecine : stratégie pour un nombre suffisant de places pour les étudiant-e-s fribourgeois-e-s**

Auteur-s:

Zamofing Dominique (*Le Centre/Die Mitte, SC*)

Bronchi Laurent (*VEA/GB, SC*)

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*)

Schneuwly Achim (*UDC/SVP, SE*)

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*)

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*)

Sudan Stéphane (*Le Centre/Die Mitte, GR*)

Menétrey Lucie (*PS/SP, SC*)

Zurich Simon (*PS/SP, FV*)

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*)

Représentant-e du gouvernement: **Bonvin-Sansonrens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles**

Dépôt: **28.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4394)**

Développement: **28.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4394)**

Réponse du Conseil d'Etat: **08.04.2025 (BGC mai 2025, p. 2338)**

Prise en considération

Zurich Simon (PS/SP, FV). Au nom des signataires du mandat, je tiens à remercier le Conseil d'Etat et sa représentante pour leur réponse rapide et constructive, ainsi que pour les échanges que nous avons pu avoir en lien avec cette situation difficile. Permettez-moi de la résumer brièvement.

Notre canton est l'un des cantons qui compte le moins de médecins. Cela engendre notamment un recours plus important que la moyenne aux structures hospitalières, ce qui cause, vous le savez, des coûts considérables et évitables pour les assurés et contribuables fribourgeois. Il nous revient donc de trouver des solutions pour former davantage de médecins, en Suisse de manière générale, mais à Fribourg en particulier. Le professeur Rodondi, directeur de l'Institut de médecine de famille

de l'Université de Fribourg, m'a confirmé qu'il y a deux facteurs principaux pour qu'un médecin de famille s'installe dans le canton après son cursus. Le premier est le lieu où il a grandi et le second est le lieu où il a fait ses études. Or, une ombre est malheureusement venue noircir récemment le tableau jusqu'alors plutôt rose de notre nouveau master fribourgeois en médecine humaine. Comme vous le savez, l'Université a dû supprimer la préférence cantonale pour les étudiants de master. Cette décision est certes regrettable dans ses conséquences, mais compréhensible dans un contexte d'accords intercantonaux qui garantissent la non-discrimination entre les cantons.

Très concrètement, nous avons 125 étudiants de bachelor qui se retrouvent en concurrence pour 40 places de master et les Fribourgeoises et les Fribourgeois ne seront plus prioritaires. Ce mandat poursuit donc un double but. Premièrement, il faut éviter de perdre les étudiants fribourgeois et, deuxièmement, maintenir des chances élevées que ceux-ci s'installent dans notre canton au terme de leur cursus. Dans ce but, notre mandat propose d'augmenter le nombre de places de master. Le principal défi ici n'est pas d'augmenter les places à l'Université, mais de trouver suffisamment de places de formation pratique dans un contexte où nos établissements formateurs sont arrivés à la limite de leurs capacités. Et c'est là toute l'ingéniosité, si vous me le permettez, de notre proposition. Elle demande au Conseil d'Etat de se concerter avec d'autres cantons intéressés. Nous savons que le Valais est intéressé à trouver des places de formation pratiques dans ces cantons et déposer conjointement une demande de financement auprès de la Conférence suisse des hautes écoles.

En résumé, notre mandat demande d'augmenter le nombre de places de formation pratique dans les cantons partenaires pour pouvoir augmenter le nombre d'étudiants en master à l'Université de Fribourg et donc le nombre de médecins qui seront ensuite susceptibles de s'installer dans notre canton. Je n'ai pas besoin de vous faire un dessin. Dans un contexte de vieillissement de la population, la médecine de premier recours en cabinet nous coûtera toujours bien moins cher qu'une utilisation accrue des structures hospitalières.

Si je regrette évidemment que le Conseil d'Etat propose de rejeter le mandat en l'état, je salue néanmoins la proposition de réaliser rapidement une étude de faisabilité. Lors de la mise en place du master, l'étude de faisabilité avait pu être réalisée en sept mois. Sept mois pour le master! Le Conseil d'Etat propose maintenant de procéder en plus d'une année pour une simple augmentation de place... Les signataires du mandat enjoignent donc le Conseil d'Etat de procéder le plus rapidement possible à cette analyse. La rapidité ici est essentielle pour rassurer les étudiants fribourgeois et éviter leur départ, pour rassurer les cantons partenaires qui attendent de nos nouvelles, pour éviter que les financements fédéraux partent vers d'autres cantons plus réactifs. L'augmentation des places de master est une nécessité absolue, tant d'un point de vue de santé publique que d'un point de vue financier, et non une quelconque lubie *nice to have*. Il ne faudra donc pas s'arrêter à une étude de faisabilité, mais augmenter de manière effective le nombre de places.

En signe de bonne volonté pour avancer rapidement et de reconnaissance après la réponse constructive du Conseil d'Etat, nous retirons donc notre mandat et appelons le Conseil d'Etat à travailler le plus rapidement possible.

Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles. M. le Député Zurich, je vous remercie pour votre prise de parole. Au nom du Conseil d'Etat, je prends note que vous retirez ce mandat. Le Conseil d'Etat s'est engagé à mener une étude de faisabilité. La preuve en est que la Direction a déjà lancé les travaux avec la mise en place d'une structure de projet, la définition d'un profil pour un-e responsable de ce projet et des premières démarches en vue d'un partenariat extracantonal, notamment avec le canton du Valais. Cette étude de faisabilité permettra d'évaluer différents scénarios d'extension du master, d'en analyser les implications financières, logistiques et pédagogiques. L'objectif est de poser les bases solides pour la formation des médecins dans le respect des exigences de qualité, de faisabilité, de financement et de coopération intercantionale. Il est impératif, dans ce contexte, de tenir compte de la capacité financière des cantons qui financeront un tel projet.

- > Ce mandat est retiré par ses auteurs.
 - > Cette affaire est ainsi liquidée.
-

Motion 2024-GC-250**Pour l'intégration d'un critère de domicile pour le Master en médecine à l'UNIFR**

Auteur-s:	Lepori Sandra (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) Savary Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, GR)
Représentant-e du gouvernement:	Bonvin-Sansonnens Sylvie, Directrice de la formation et des affaires culturelles
Dépôt:	17.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4390)
Développement:	17.10.2024 (BGC novembre 2024, p. 4390)
Réponse du Conseil d'Etat:	08.04.2025 (BGC mai 2025, p. 2320)

Prise en considération

Savary Daniel (PLR/PVL/FDP/GLP, GR). Ma co motionnaire et moi-même tenions à remercier le Gouvernement pour avoir rapidement apporté une solution satisfaisante au problème soulevé par notre motion. Celle-ci étant devenue sans objet, nous la retirons.

> Cette motion est retirée par ses auteurs.

> Cette affaire est ainsi liquidée.

—

> La séance est levée à 12 h 10.

La Présidente:

Françoise SAVOY

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Patrick PUGIN, secrétaire parlementaire